

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2024

Le 15 février 2024 à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jean-François DELAGE, pour tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 2 février 2024.

### Membres présents :

M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme PARIS, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme DEFRANCE, Mme COURDY (à partir de 20 heures 05), M. BOUFRAINE (jusqu'à 21 heures 26), M. KHIAR, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU

### Membres représentés :

M. CHIAKH par Mme MUSEUX, M. HASSIN par M. RAYMOND, M. GIBLIN par M. KHIAR (jusqu'à 22 heures 52), Mme BADOUC par Mme BOCABEILLE, M. BANBUCK par M. CHAPPELLIER (jusqu'à 22 heures 52), M. BELAÏNOUSSI par Mme HARTMANN (jusqu'à 22 heures 52), M. BOUFRAINE par M. ZINCIROGLU (à partir de 21 heures 26 et jusqu'à 22 heures 52)

### Membres absents :

Mme ALESSANDRINI, M. NICOLLE, Mme COURDY (jusqu'à 20 heures 05), M. BOUFRAINE (à partir de 22 heures 52), M. KHIAR (à partir de 22 heures 52), M. GIBLIN (jusqu'à 22 heures 52), M. BANBUCK (jusqu'à 22 heures 52), M. CHAPPELLIER (à partir de 22 heures 52), M. BELAÏNOUSSI (jusqu'à 22 heures 52), Mme HARTMANN (à partir de 22 heures 52), M. RUGGIERI (à partir de 22 heures 52), Mme CHIBOUB (à partir de 22 heures 52), Mme COUTO (à partir de 22 heures 52), Mme EL KRETE (à partir de 22 heures 52), M. ZINCIROGLU (à partir de 22 heures 52)

### Secrétaire de séance :

Mme PARIS

*Conformément à l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.*

\*

### **Jean-François DELAGE, Maire**

Mesdames et messieurs, en débutant ce Conseil municipal, je tenais à évoquer ce soir le décès de M. François Dussart survenu le 28 janvier dernier. Originaire de Haute-Marne, François Dussart est entré au service de la Ville en 1985 en tant que garde champêtre. Il a dédié une grande partie de sa vie à assurer la sécurité et la tranquillité des Kremlinois. Au fil du temps, il a gravi les échelons jusqu'au grade de brigadier-chef principal. Son engagement envers notre Ville et ses habitants étaient exemplaires. Il a œuvré sans compter ses heures et a veillé à la tranquillité de notre commune et au bien-être de ses habitants. François Dussart était une figure connue et respectée des habitants et des commerçants de la ville. En cette période difficile, nous exprimons notre solidarité et nos plus sincères condoléances à sa famille, à ses proches, ainsi qu'à l'ensemble de ses collègues au sein de la Police municipale. Je me suis personnellement rendu, accompagné du DGS, de la DGA Ressources et du directeur de la Police municipale de proximité, aux obsèques de M. Dussart pour témoigner à ses proches tout notre soutien dans ce moment douloureux. Je vous invite toutes et tous à observer un moment de recueillement en mémoire de M. Dussart et à témoigner notre reconnaissance pour son dévouement à notre Ville tout au long de sa carrière. Je vous remercie.

Lors du dernier Conseil municipal, je m'étais engagé à informer les membres du Conseil et les Kremlinoises et Kremlinois au sujet des obsèques de Laurent, décédé le mois dernier dans la rue, un mardi matin. À ce jour, l'Institut médico-légal, où son corps est actuellement conservé, nous informe que l'enquête n'a pas encore été diligentée. Le corps est donc conservé sans possibilité pour l'instant de procéder aux obsèques. L'Institut médico-légal nous a prévenus que cela risquait d'être un peu long et qu'ils allaient relancer l'officier de police judiciaire en charge du dossier pour nous informer rapidement des suites de l'enquête policière.

Avant de débiter nos travaux, je voulais également profiter de ce moment, comme il est de coutume, pour féliciter chaleureusement Esteban Piard, ancien directeur général adjoint de notre collectivité, pour sa nomination en tant que directeur général des services de notre collectivité depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier.

Je vous propose de désigner une secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de Mme Annie Paris. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je mets aux voix.

## Résultat du vote

Votants : 32

Pour : 32 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, Mme PARIS)

Absents : Mme ALESSANDRINI, M. NICOLLE, Mme COURDY

## Jean-François DELAGE, Maire

Mme Annie Paris est secrétaire de séance.

## QUESTIONS ORALES

### Jean-François DELAGE, Maire

J'ai été saisi d'un certain nombre de questions orales de la part des différents groupes qui composent notre Conseil municipal. J'ai des questions de Mme Hartmann, M. Chappellier, Mme Couto, M. Ruggieri, Monsieur Khiar et Mme Bocabeille. Nous commençons par la question de Mme Hartmann.

### Maëva HARTMANN (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste*)

Monsieur le Maire, chers collègues, chers Kremlinois, ma question est la suivante : la délibération 2023-112 présentée par M. Delage à l'occasion du Conseil municipal du 14 décembre 2023 n'étant pas conforme à l'article R. 1111-1-B du CGCT tel qu'issu du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022, quand le Conseil municipal sera-t-il de nouveau invité à délibérer afin de corriger cette carence en précisant notamment la durée de l'exercice des fonctions du déontologue, les modalités de sa saisine ainsi que les conditions dans lesquelles les avis seront rendus ?

### Jean-François DELAGE, Maire

Je vous remercie de cette question. Comme vous le soulevez et comme cela a effectivement été indiqué oralement lors du Conseil municipal du 14 décembre dernier, la délibération 2023-112 appelle en effet un complément.

### Lionel ZINCIROGLU (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)

J'aimerais juste relever une petite entorse au règlement intérieur. Vous deviez inviter le Conseil municipal à débattre à la suite de la question de notre collègue, Mme Hartmann. Je vous invite, s'il vous plaît, à inviter les élus du Conseil municipal à débattre.

### Jean-François DELAGE, Maire

J'en suis désolé. Effectivement, vous avez tout à fait raison. À la suite de la question de Mme Hartmann, y a-t-il d'autres interventions ? Aucune intervention. Merci, monsieur Zinciroglu.

Je vous remercie d'avoir posé cette question, madame Hartmann. Comme vous le soulevez et comme cela avait été indiqué oralement lors du Conseil municipal du 14 décembre dernier, la délibération 2023-112 appelle effectivement un complément afin de fixer les modalités d'exercice du déontologue des élus. Le Conseil municipal sera donc appelé à délibérer sur ce sujet lors du prochain Conseil municipal le 28 mars. Nous en venons à la question de M. Chappellier.

### Bernard CHAPPELLIER (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste*)

Monsieur le Maire, j'ai une question toute simple. Quelle est la date de versement prévue pour la « prime Macron » votée lors du Conseil municipal ?

### Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres interventions à propos de cette question ? Non. Monsieur Chappellier, je vous remercie de votre question. Vous appelez mon attention concernant le versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle votée en Conseil municipal en fin d'année 2023 et sur laquelle vous vous étiez d'ailleurs abstenu. Je me félicite de voir que le versement de cette prime aux agents de notre Ville semble désormais vous intéresser. Comme vous le savez, les modalités de calcul et de versement prévues par l'État demandent une évaluation individuelle des agents qui y sont éligibles. Cela allonge le temps de traitement des dossiers. La Ville met tout en œuvre pour que cette prime soit versée dans les meilleurs délais. Je vous rappelle d'ailleurs que, depuis 2022, les agents bénéficient du versement en mai du complément indemnitaire annuel, qui est une nouvelle prime qui leur est versée et qui leur sera à nouveau versée en mai 2024. Je tiens tout de même à préciser que le versement de cette prime, qui vous intéresse ce soir, participe de l'augmentation de notre masse salariale pour l'année 2024 que vous avez d'ailleurs vertement critiquée durant les débats budgétaires. Comme quoi, s'opposer à tout et tout le temps n'est pas nécessairement gage de cohérence politique. Ma réponse à votre question sera simple. Cette prime sera versée aux agents concernés au cours du deuxième trimestre 2024. C'est ce que nous leur avons d'ailleurs annoncé ce matin en Comité social et technique (CST). Nous passons à la question de Mme Couto.

**Bernard CHAPPELLIER (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

Nous nous étions abstenus parce qu'il n'y avait pas de modalités.

**Laurence COUTO (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Monsieur le Maire, ma question est la suivante : pourrions-nous obtenir le dossier complet des travaux de rénovation du gymnase et du COSEC comprenant le planning et les coûts des travaux ? Merci.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Y a-t-il d'autres interventions sur cette question ? Non. Je vous remercie. Comme vous le dites justement, madame Couto, la Ville souhaite rénover les installations sportives principales que sont le gymnase Ducasse et le COSEC Purkart. Bien que ces deux installations sportives soient toujours fonctionnelles et utilisables à ce jour, elles sont malheureusement vieillissantes et méritent d'être rénovées pour offrir aux Kremlinois les meilleures conditions pour leurs pratiques sportives. Ces travaux s'inscrivent dans la droite ligne de notre action en faveur du développement de l'accès au sport pour tous et ce, dès le plus jeune âge. Le sport n'est pas qu'une activité bénéfique pour notre santé. C'est aussi un moyen d'émancipation qui véhicule des valeurs positives et essentielles au sein non seulement de la société, mais aussi de la République : goût et sens de l'effort, dépassement de soi, respect de l'adversaire, discipline, rigueur, etc. Par conséquent, nous profitons de cette année olympique pour lancer ce projet ambitieux qui a été concerté avec les clubs de la ville ainsi que les professeurs d'éducation sportive. En 2024, comme cela a été dit lors des débats budgétaires, près d'un million d'euros sont inscrits pour les travaux du COSEC. L'ouverture du programme d'AP/CP gymnase au budget prévisionnel 2024 (délibération 2023-116) permet d'affecter les crédits nécessaires à la réalisation des travaux, année après année, budget après budget, tout en conservant une certaine souplesse dans l'exécution.

Concernant le planning des travaux, il est encore trop tôt. Les travaux sont prévus pour débiter au COSEC à l'automne et se terminer au début de l'année 2026 maximum. Pour le gymnase Ducasse, ceux-ci ne devraient débiter qu'en 2026. L'ouverture d'un programme dédié en AP/CP donnera ainsi à la majorité nouvellement élue de la souplesse pour poursuivre ou non le projet de rénovation du gymnase Ducasse. La question suivante est à M. Ruggieri.

**Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

J'aurais souhaité malgré tout que l'on commence cette réunion du Conseil municipal en rendant hommage à un homme qui est décédé la semaine dernière, un homme d'État, qui était Robert Badinter. Je crois que l'on aurait pu prendre le temps.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Vous pourrez le faire tout à l'heure. Je vous laisse poser votre question.

**Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Je vous remercie. Je voulais vous poser une question orale relative à l'audit propreté, monsieur Delage. Le 22 janvier 2022, vous nous informiez que vous aviez reçu fin 2023 les conclusions de l'audit propreté commandé par la Ville. Dans l'édito du journal du Kremlin-Bicêtre de février 2024, vous déclariez que vous feriez de la propreté urbaine une priorité avec la mise en œuvre des recommandations de l'audit propreté. Or, à ce jour, j'ai le regret de constater que les groupes d'opposition n'ont pas été destinataires de cet audit. Je vous demande donc de nous faire parvenir expressément et *in extenso* l'audit propreté qui a coûté, je crois, environ 50 K€ à la Ville du Kremlin-Bicêtre.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Y a-t-il des interventions à propos de cette question ? Non. Monsieur Ruggieri, je vous remercie pour votre question qui me donne l'occasion de faire un point sur le sujet essentiel qui est la propreté urbaine. En effet, comme vous le mentionnez, la propreté constitue l'un des axes essentiels de notre action pour les deux prochaines années. Concernant l'audit réalisé par la société Ocyres, ses conclusions nous ont bien été transmises. Un document sera rendu public, dans les semaines à venir, synthétisant les grandes lignes de cet audit ainsi que les recommandations et propositions qui sont faites et que nous comptons mettre en œuvre. Un premier Comité de pilotage s'est d'ores et déjà réuni. Des Comités techniques ont lieu régulièrement sur la base de recommandations formulées dans l'audit. Ces Comités réunissent les services concernés tant à la Ville qu'au sein de l'intercommunalité EPT Grand Orly-Seine-Bièvre. Voilà ce que je peux vous dire ce soir à propos de cet audit propreté. La prochaine question est posée par M. Khiar.

**Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)**

Monsieur le Maire, je réitère notre demande de publication d'un organigramme détaillé de la Mairie incluant les noms et les fonctions des différents agents. Cette demande reste en suspens depuis près de deux ans. Cette requête s'inscrit dans le cadre du respect du droit à l'information des citoyens, pilier essentiel de la transparence dans la gestion publique. Je tiens à rappeler, conformément à l'article L. 2121-13 du Code général des collectivités territoriales, que tout membre du Conseil municipal a le droit de prendre connaissance des procès-verbaux des séances du Conseil et des arrêtés municipaux, ainsi que de tous les documents administratifs et comptables. Dans ce contexte, l'organigramme de la Mairie en tant que document administratif est soumis à cette obligation légale de mise à disposition.

Par ailleurs, au regard de l'article 2121-6 du Code général des collectivités territoriales, tout élu municipal a le droit de se faire communiquer dans le cadre de ses fonctions les documents administratifs détenus par la commune. Cette disposition renforce la légitimité de notre demande. De plus, en accord avec les principes généraux du Code civil et de la jurisprudence en matière de transparence administrative, la publication d'un organigramme est une démarche cohérente avec l'idée que l'information relative à l'organisation de la Mairie doit être accessible aux citoyens.

Face à ces considérations légales et éthiques, je sollicite une nouvelle fois qu'un organigramme de la Mairie incluant les changements récents, tels que ceux que vous avez prononcés tout à l'heure, soit rendu public dans les plus brefs délais. Cette démarche vise à renforcer la confiance des citoyens dans la gestion municipale, conformément aux principes fondamentaux de notre démocratie locale.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Y a-t-il des interventions sur cette question ?

**Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

J'aimerais ajouter quelques petits points qui compléteraient éventuellement l'intervention du conseiller municipal Toufik Khiar. Monsieur le Maire, depuis le début du mandat de la majorité municipale en 2020, nous avons réclamé l'organigramme des services de la Ville à près de dix reprises. Encore dernièrement, nous avons formulé un mail à votre attention en tant que Maire de la Ville le 28 janvier 2024, soit à peu près 18 jours. Aucune réponse à ce mail et, surtout, toujours pas d'organigramme des services de la Ville.

À chaque fois, la réponse globale des élus de la majorité en Commission municipale et en Conseil municipal a été de rabaisser cela à une demande qui consisterait à entrer dans une confidentialité et dans des données sensibles, notamment sur le fait de dévoiler des noms et prénoms des agents de la Ville. La législation concernant ce sujet indique que c'est une obligation de mise en ligne à compter du 7 avril 2017. Je vous ai transmis notamment le texte légal en vigueur. À ce jour, pour la onzième, ou douzième, ou peut-être vingtième fois, nous vous demandons aussi, au sein de notre Groupe Ensemble Changeons Le KB, de nous transmettre l'organigramme des services de la Ville.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Y a-t-il d'autres interventions sur cette question ? Non. Je vous remercie, monsieur Khiar – et monsieur Zinciroglu pour avoir appuyé la question de M. Khiar. Pour votre parfaite information, ainsi que celle de l'ensemble du Conseil et des Kremlinois qui suivent nos débats, je vous annonce que l'organigramme de la Ville est d'ores et déjà disponible sur le site de la Ville en accès libre. Il est effectivement normal que l'ensemble des Kremlinois puisse connaître l'organisation des services de leur collectivité. Votre demande est donc désormais satisfaite.

En revanche, il demeure à la discrétion des communes de donner ou non les noms des agents, selon, me semble-t-il, un avis du Conseil d'État ou quelque chose comme ça. Nous avons préféré ne pas mettre de noms derrière les fonctions. Vous disposez de l'intégralité de l'organigramme de la Ville désormais en accès libre, fonction par fonction. La question suivante est posée par Mme Bocabeille.

**Corinne BOCABELLE, Maire-Adjointe chargée des finances et de la tranquillité urbaine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

La semaine dernière, le Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre a prétendu sur les réseaux sociaux que la campagne de prévention initiée par la Ville contre le trafic de cigarettes de contrebande a coûté 21 K€ aux contribuables kremlinois. Connaissant le désamour de ce groupe pour les chiffres et la précision, pourriez-vous nous informer du coût réel de cette communication qui, rappelons-le, vient à l'appui de notre politique de tranquillité publique ?

**Jean-François DELAGE, Maire**

Y a-t-il d'autres interventions ?

**Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Merci, madame Bocabeille, pour cette belle question. Deux petits sujets pour compléter. Premier petit sujet, une erreur que je relève chez plusieurs conseillers municipaux. Notre groupe s'appelle Ensemble changeons Le KB et non Ensemble changeons Le Kremlin-Bicêtre.

Deuxième petit sujet. Monsieur le Maire, vous allez répondre à Mme Bocabeille. J'aimerais que vous nous communiquiez aussi les justificatifs. La bataille des chiffres a toujours eu lieu au sein de ce Conseil municipal, mais toujours sans justificatifs de votre part. Tout comme le sujet que vous avez cité approximativement pour l'organigramme des services de la Ville – vous avez évoqué le Conseil d'État –, j'aimerais que vous répondiez officiellement au mail qui vous a été transmis le 22 janvier 2024 avec ces éléments justificatifs et aussi l'organigramme des services de la Ville par mail à l'attention de l'ensemble des élus d'opposition qui vous le réclament depuis un certain temps. Nous n'avons pas à aller le chercher sur le site internet. Nous sommes élus, comme vous toutes et tous, et nous vous réclamons ce document. La moindre des choses serait de nous l'envoyer par mail.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Merci, madame la coprésidente, madame Bocabeille, pour votre question.

La campagne de communication menée par la Ville pour alerter les habitants sur les risques encourus pour achat de produits illicites et illégaux (cigarettes, médicaments de contrebande ou stupéfiants) s'inscrit, comme vous le soulignez, dans le cadre de notre politique de pacification de l'espace public et de lutte contre les trafics à la sauvette qui, rappelons-le, touchent l'ensemble des villes d'Île-de-France et appellent une réponse coordonnée des services de police municipale et nationale ainsi que des services de justice. Rappelons qu'en dépit du travail admirable fait par la Police municipale, qui est quotidiennement et plusieurs fois par jour sur le terrain pour saisir la marchandise des vendeurs, qui adaptent aussi et modifient leurs techniques pour déjouer la vigilance de nos policiers, nous sommes contraints de mener une bataille de territoire aux acteurs de ce trafic. En deux semaines, ce sont 1 300 cachets d'ecstasy et d'un médicament contrefait et près de 200 paquets de cigarettes qui ont été saisis. C'est la preuve de l'efficacité de nos agents sur le terrain. Si notre action vise prioritairement les vendeurs, les consommateurs sont aussi des acteurs de ces trafics. Il est donc de notre devoir de moraliser les consommateurs qui doivent prendre conscience qu'ils sont aussi responsables et acteurs de la tranquillité publique.

Concernant la campagne sur laquelle vous m'interpellez, madame Bocabeille, sachez que celle-ci n'a pas eu d'autres coûts que celui du temps-homme nécessaire à leur réalisation en interne. La campagne a été réalisée par le graphiste qui fait partie des services de la Ville. Puisque l'opposition feint également de l'ignorer, je vous rappelle que les campagnes d'affichage dans les panneaux Decaux sont intégralement gratuites pour la municipalité dans la limite de 9 campagnes par an. Cette campagne n'a coûté à la Ville que le prix de l'impression des affiches. Ainsi, le coût fantaisiste de 21 K€, avancé par le Groupe Ensemble changeons Le KB, relève de la plus pure désinformation, de la *fake news* tapageuse, comme bien trop souvent malheureusement.

Monsieur Ruggieri, vous souhaitiez faire une incise, avant que nous attaquions les travaux de ce Conseil, concernant M. Badinter qui est décédé la semaine dernière. Je vous laisse la parole.

#### **Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Merci, monsieur Delage, de me laisser la parole au sujet de Robert Badinter, qui est décédé la semaine dernière. Chacun le sait, M. Badinter était avocat, garde des Sceaux, président du Conseil constitutionnel durant neuf ans. Robert Badinter était un humaniste universaliste. Il s'est inscrit dans le courant du socialisme démocratique. Il était une conscience morale. Il était un défenseur des idéaux républicains, fustigeant le négationnisme et l'antisémitisme qui se cache aujourd'hui derrière le masque de l'antisionisme. Il incarnait une conscience dont la voix portait dans le monde entier. Il était admiré et le monde entier lui a rendu hommage. Il incarnait des valeurs, le courage marqué dans sa vie personnelle par la Shoah. Nous connaissons tous son combat emblématique contre la peine de mort en 1981, mais aussi pour la dépénalisation de l'homosexualité, la suppression des tribunaux d'exception et pour une justice plus humaine. Il était un homme dont la parole était écoutée. Il était un géant du siècle, pour reprendre l'expression du président de la République. Notre Conseil municipal s'honorerait à lui attribuer prochainement le nom d'une rue de notre ville.

#### **Jean-François DELAGE, Maire**

Mme Azzoug souhaitait également dire un mot sur M. Badinter.

#### **Anissa AZZOUG, Maire-Adjointe chargée de la culture, de l'égalité, des droits des femmes et du Conseil de Quartier Barnufles/cœur de ville (Groupe des Élus Socialistes)**

Monsieur le Maire, chers collègues, chères Kremlinoises, chers Kremlinois, je voudrais vous donner la lecture du communiqué de presse du Parti socialiste qui a été édité à la suite du décès de Robert Badinter : « Les Socialistes apprennent avec une infinie tristesse la disparition de Robert Badinter. Son engagement pour la République, la justice et les droits de l'homme continueront de nous inspirer. Nous adressons nos condoléances à sa femme, Élisabeth, et sa famille. Avocat, il avait fait de la lutte contre la peine de mort son combat. Il en eut d'autres. Devenu garde des Sceaux, il a mis en œuvre la promesse de François Mitterrand en faisant adopter au Parlement l'abolition de la peine de mort. Il achevait ainsi le combat de Victor Hugo et rappelait, dans un discours retentissant, que dorénavant la justice française ne serait plus une justice qui tue.

« Robert Badinter incarna au ministère de la Justice un autre combat, celui pour l'égalité en consacrant une autre promesse du candidat socialiste : la dépénalisation de l'homosexualité. En portant ce combat essentiel, Robert Badinter agrandissait la République et poursuivait la pleine réalisation de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il était la voix de la justice et la voix de l'humanisme. Inspiré par Condorcet, Robert Badinter était une lumière, une flamme qui crépite et indique le chemin de la fraternité et de la raison. Fils de déportés, il a su tout au long de sa vie dire l'horreur de la barbarie et s'élever contre tous les révisionnismes et les relativismes.

« Avec la disparition de Robert Badinter, la République perd un grand homme d'État et la vie politique un grand socialiste. Il est peu de figures qui sont en capacité d'unir la nation dans son ensemble, tant cela suppose d'avoir su incarner des combats qui font croître l'humanité tout entière. Robert Badinter est de ceux-là. Si la patrie est reconnaissante aux grands hommes, elle se doit de lui rendre hommage qu'il mérite. C'est pourquoi le Parti socialiste demandera au président de la République, à sa famille – cela a été fait – de faire entrer Robert Badinter au Panthéon, ce qu'il mérite. »

#### **Jean-François DELAGE, Maire**

Y a-t-il d'autres interventions ?

**Brigitte BRICOUT, Conseillère Municipale déléguée à la mémoire et l'histoire de la ville (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

Je n'ai rien préparé. Mais parler de Badinter, c'est parler de mon professeur de pénal à l'université. J'ai été très proche de lui pendant toute ma jeunesse en étudiant le droit pénal. J'ai dû passer également mes oraux de droit pénal avec Badinter. Pour moi, il a été une étoile dans ma lutte pour le socialisme de 1980 à 1982. Badinter avait largement rejoint les idées qui étaient celles des années 80 du Parti socialiste. Badinter, c'est une étoile pour longtemps. Le fait qu'il soit décédé, quel que soit l'âge, va créer un vrai trou intellectuel dans ce pays qui est un peu à la dérive. Je tenais à le dire. Sa femme également a été quelqu'un de très important dans la défense des femmes dans les années 70-80. On l'a oubliée également. C'est un couple qui a donné une vie au Parti socialiste. Effectivement, il y a eu quelques désagréments et des paroles qui ont été mal comprises. C'est pour cette raison qu'il y avait une approche négative quand il y a eu l'abolition de la peine de mort. Aujourd'hui, que l'on soit de droite ou de gauche, on le célèbre. Je pense que c'est une bonne chose. C'était ce que j'avais envie de dire sur Badinter.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Ne serait-ce que pour son combat pour l'abolition de la peine de mort, cela nécessiterait bien plus qu'une minute de silence, mais je vous propose tout de même de respecter une minute de silence en la mémoire de Robert Badinter. Je vous remercie.

Nous passons à l'approbation des procès-verbaux des Conseils municipaux des 14 décembre 2023 et 22 janvier 2024. Sur le procès-verbal du 14 décembre 2023, y a-t-il des remarques ? Non. Je mets aux voix.

19h53 : arrivée de Mme COURDY.

Résultat du vote (procès-verbal du 14 décembre 2023)

Votants : 33

Pour : 31 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme THIAM, M. TAPA, Mme COURDY, M. TRAORÉ, M. GIBLIN, M. KHIAR, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, Mme PARIS)

Ne prend pas part au vote : 2 (M. BOUFRAINE, Mme BRICOUT)

Absents : Mme ALESSANDRINI, M. NICOLLE

**Jean-François DELAGE, Maire**

Nous passons au procès-verbal du 22 janvier 2024. Y a-t-il des remarques ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (procès-verbal du 22 janvier 2024)

Votants : 33

Pour : 33 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, Mme COURDY, M. TRAORÉ, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, Mme PARIS)

Absents : Mme ALESSANDRINI, M. NICOLLE

**Jean-François DELAGE, Maire**

Les deux procès-verbaux sont approuvés. Nous passons au point suivant.

**N° 2024-005. ASSEMBLÉE – MODIFICATION DE LA CONSTITUTION DES GROUPES POLITIQUES**

**Jean-François DELAGE, Maire**

Conformément à l'article 33 du règlement intérieur du Conseil municipal, le Conseil municipal – je cite le règlement – « peut se constituer en groupes selon leurs affinités politiques par déclaration écrite adressée au maire, signée par tous les membres du groupe et comportant la liste des membres. Nul ne peut appartenir à plus d'un groupe. L'effectif minimum d'un groupe est fixé à deux membres, inscrits ou apparentés. » Dans la mesure où Mme Annie Paris a rejoint le Conseil municipal lors de la séance d'installation du Maire et des adjoints du 22 janvier 2024, Mme Annie Paris a indiqué par courrier qu'elle souhaitait s'inscrire au sein du Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun.

À la date donc du 15 février 2024, les groupes politiques du Conseil municipal sont les suivants :

– Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun : coprésidentes : Christine Museux et Corinne Bocabeille ; membres : Jean-François Delage, Fatoumata Thiam, Brigitte Bricout, Jacques Hassin, Elsa Badoc, Sidi Chiak, Julie Defrance, Annie Paris et Frédéric Raymond.

– Groupe des Élus socialistes : coprésidents : Anissa Azzoug, Vry-Narcisse Tapa ; membres : Corinne Courdy et Catherine Fourcade.

– Groupe Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et apparentés, Tous citoyens : président : Ibrahima Traoré ; vice-présidente : Geneviève Étienne ; membres : Véronique Gestin et Ghislaine Bassez.  
– Groupe Génération Écologie et Sociale : coprésidents : Jonathan Hémerly et Jean-Philippe Edet.  
– Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Ecologiste : président : Jean-François Banbuck ; membres : Jean-Marc Nicolle, Maëva Hartmann, Rose Alessandrini, Bernard Chappellier, Oïdi Bélaïnoussi.  
– Groupe Ensemble changeons Le Kremlin-Bicêtre : président : Lionel Zincioglu ; vice-présidente ; Nadia Chiboub ; membres : Laurence Couto, Latifa El Krete, Jean-Pierre Ruggieri.  
– Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre : coprésidents : Kamel Boufraine, Jérôme Giblin et Toufik Khiair.  
Excusez-moi, monsieur Zincioglu, j'ai lu « Groupe Ensemble changeons Le Kremlin-Bicêtre », c'est-à-dire ce qui était marqué sur le document. Je rectifie en « Groupe ensemble Changeons Le KB ».  
Pour cette délibération, il s'agit de prendre acte de la modification de ces groupes. Y a-t-il des interventions ?

**Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

J'ai une question concernant l'installation de Mme Annie Paris, que je félicite évidemment. Je pensais que Mme Paris était la suivante de liste et qu'elle devenait donc automatiquement élue au sein du Conseil municipal. En regardant la liste de l'élection du juin 2020, j'ai vu que Mme Paris n'était que la 26<sup>e</sup> sur la liste et qu'il y avait un n° 25, M. Vincent Rousseau. Or, lors du dernier Conseil municipal, voire aujourd'hui, vous avez omis de nous informer manifestement que M. Rousseau ne souhaitait pas siéger dans notre assemblée.

Je souhaitais, suite à cela, vous poser une question. M. Rousseau est très bien connu de la majorité municipale puisqu'il en était membre lors de la précédente mandature. Il me semble qu'il était conseiller municipal MRC. Il était candidat au 1<sup>er</sup> tour des élections municipales de 2020 sur la liste du Parti communiste français. Il semblerait que M. Rousseau ait pris des responsabilités au sein de la Ville et qu'il soit devenu le directeur de la médiathèque du Kremlin-Bicêtre. Je voulais savoir si vous nous confirmiez cette nomination.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Monsieur Ruggieri, M. Rousseau a en effet candidaté sur un poste à la Ville. Parmi d'autres candidats essentiellement externes – il n'y en avait pas en interne –, il a été pris. C'était le meilleur candidat sur ce poste. Évidemment, quelqu'un qui candidate et qui est pris à la Ville ne peut pas rester conseiller municipal. Nous passons au dossier suivant.

**N° 2024-006. COMMERCE. - APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES DE RETROCESSION DU BAIL COMMERCIAL SITUE 30 AVENUE EUGENE-THOMAS**

**Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)**

Monsieur le Maire, chers collègues, chers Kremlinoises et Kremlinois, comme vous le savez, le maintien et la diversification du commerce de proximité sont de puissants enjeux de développement local pour la commune du Kremlin-Bicêtre qui connaît, comme de nombreuses communes françaises et franciliennes, une évolution de son appareil commercial en lien avec les conséquences économiques et sociales post-crise sanitaire d'une part, mais également due aux nouveaux modes de consommation.

Forte d'une étude réalisée en 2021 par la SEMAEST sur l'appareil commercial kremlinois et de propositions de maîtrises foncières, la Ville s'engage activement auprès des commerçants dans un objectif de promotion du commerce et au service des besoins de la population. Le 21 février 2028, la Ville s'est dotée d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité qui s'étend sur l'ensemble du centre-ville et à l'intérieur duquel est instauré un droit de préemption sur les fonds de commerce, sur les fonds artisanaux et sur les baux commerciaux. Aussi, par décision prise le 28 mai 2021, la Ville a décidé de préempter le fonds de commerce de la société Jethusa, située au 30 avenue Eugène-Thomas, à la suite d'une déclaration d'intention d'aliéner reçue en date du 11 mars et une promesse de vente à 110 K€. Après la consultation du Service des domaines et la négociation avec le cédant, le prix de cession amiable a été fixé à 110 K€. L'acte de cession du fonds de commerce au bénéfice de la Ville est intervenu le 17 février 2022. Néanmoins, l'existence d'un logement occupé au-dessus de la boutique et lié au bail commercial a retardé la mise en œuvre de la rétrocession.

Par ailleurs, l'ancienneté du bail, qui date de 2005 et qui se poursuit en tacite reconduction, sa spécialisation qui est « cadeaux, fleurs, gadgets, bazar » et la présence du logement ont conduit à des négociations longues avec le bailleur qui s'est engagé à rédiger un nouveau bail pour le repreneur de la Ville.

Ainsi, la Ville a acquis un fonds de commerce et en rétrocède le bail commercial. La procédure inscrite dans le Code de l'urbanisme veut que cette rétrocession du fonds de commerce s'effectue via un cahier des charges qui fixe les conditions de la rétrocession. Je rappelle brièvement les principales modalités du cahier des charges qui est annexé à la présente délibération. Le local commercial mesure 134 m<sup>2</sup>, comporte une cour de 22,5 m<sup>2</sup>, une cave de 74,5 m<sup>2</sup>. Il est rédigé un nouveau bail ouvert à toute activité artisanale ou commerciale, excepté celle de restauration en raison de la législation actuelle sur les interdictions d'établissements des débits de boissons en regard de la présence de l'hôpital. Le loyer est donc fixé à 33 120 € TTC par an et 2 640 € par an de charges. Le dépôt de garantie est fixé à 6 500 €. Le prix de la rétrocession proposée est de 100 K€. Le choix du cessionnaire sera déterminé à 50 % par la qualité du projet commercial,

à 25 % par sa viabilité économique et à 25 % par la proposition financière du candidat.

La présente délibération consiste à approuver le cahier des charges qui est en annexe de ce bail commercial situé au 30 avenue Eugène-Thomas.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Y a-t-il des interventions ?

**Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

Madame Gestin, nous souhaitons partager ce soir quelques suggestions ou éléments. Les données chiffrées supposées présenter la ville datent de 2014 dans le document. Elles gagneraient à être actualisées. Par exemple, l'Insee dit qu'il y avait un peu plus de 2 250 établissements au 31 décembre 2020 dans la ville, 729 employeurs hors défense et particuliers, que ces employeurs emploient plus de 14 000 salariés. Notre ville est dynamique. Autant le montrer. Ce sera peut-être pour ce soir ou dans les cahiers des charges à venir.

Lors de la discussion du cahier des charges pour la rétrocession du fonds de commerce du 53 avenue de Fontainebleau – on ne va pas revenir longuement dessus –, nous avons déjà expliqué assez longuement que le point 6.1 du document, reproduit par ailleurs de cahier des charges en cahier des charges, liste les pièces à fournir et mélange les documents que les personnes physiques et morales doivent fournir. Honnêtement, cela ne fait pas très sérieux. Par exemple, pouvez-vous éclairer le Conseil municipal, les Kremlinois et les potentiels candidats sur la différence entre un Kbis et ce que vous appelez « une inscription RCS » ? Pourquoi deux points distincts ? Cela nous embête un peu. C'était des suggestions que l'on avait déjà pu faire. Cela pourrait être intéressant pour la suite.

Surtout, la Ville a préempté un fonds de commerce. Or un fonds de commerce est composé d'éléments corporels et incorporels. Les éléments corporels sont le matériel, l'outillage et l'agencement. Les éléments incorporels sont le droit au bail et la clientèle notamment. En général, la valeur est principalement composée de la clientèle qui est quand même devenue inexistante en l'espèce. C'est rappelé dans le document de présentation. La préemption a eu lieu il y a deux ans maintenant presque jour pour jour. On ne va pas faire un dessin. La clientèle d'un local fermé aussi longtemps n'existe plus. Comment a été évaluée la somme demandée de 100 K€ puisqu'elle ne correspond aujourd'hui plus qu'au droit au bail ? L'avis des Domaines a été rendu à l'époque vraisemblablement sur la base de l'existence d'une clientèle.

**Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Monsieur le Maire, madame Gestin, madame la rapporteure, je vous remercie pour votre présentation. Vous avez la toute récente charge du commerce et vous commencez avec un dossier dont la préemption a été engagée en mai 2021 pour 110 K€. Presque trois années se sont écoulées et vous nous soumettez enfin un cahier des charges ce soir. C'est long et coûteux pour les habitants.

D'ailleurs, cet élément n'apparaît pas dans votre présentation : les loyers et charges annuels apparaissent, mais vous n'expliquez pas – je pense que c'est volontaire – le fait que c'est la Ville qui prend à sa charge ces dépenses. Depuis mai 2021, c'est forcément la commune qui règle les loyers plus charges. Vous m'arrêtez si je me trompe. Au vu du montant des loyers et charges annuels indiqués dans le rapport, c'est environ, au mois près, aujourd'hui, à mi-février 2024, 95 360 € de loyers et charges payés inutilement par la Ville dans un local inoccupé. Cela paraît incompréhensible. Rajoutez à cela les 110 K€ de préemption. On atteint donc 205 K€ dépensés pour ce local.

Vous promettez dans vos rapports – je parle de la majorité municipale – une belle diversité commerciale. D'ailleurs, depuis l'élection de 2020, la majorité municipale évoque la diversité du commerce de proximité comme un enjeu du développement local de la commune. Cependant, avec cette majorité municipale dont vous faites entièrement partie, madame Gestin, nous n'avons jamais connu autant de fast-foods en si peu de temps. Record d'ouvertures de kebabs. Record d'ouvertures de fast-foods à enseignes à grande renommée et de fast-foods divers. On en compte près de neuf depuis que vous formez cette majorité. Je pense même que c'est un chiffre vu à la baisse : Quick, Burger King, G La Dalle, Chicken Street, un kebab rue Roger-Salengro, un kebab place République, O'Tacos, Pitaya, Tuk-Tuk vers l'entrée de périphérique, etc.

Vous n'arrêtez pas de répéter que vous avez une politique de diversité commerciale. C'est très bien. Mais les faits et la réalité sont tout autre. À moins que la définition que vous avez de la diversité commerciale soit en fait la diversité de fast-foods. Là, en effet, vous avez réussi votre pari. Ce soir, vous recommencez à nous vendre du rêve, mais on ne sait pas ce qu'il en sera. Quelle est la stratégie, madame Gestin, en intervenant sur ce type de commerce et en laissant faire, par ailleurs, l'ouverture quotidienne de commerces de type fast-food ? Le bilan de Mme Bocabeille étant catastrophique, pourriez-vous, madame Gestin, en tant que nouvelle adjointe au commerce et avec une vision politique qui est la vôtre, nous expliquer votre stratégie, qui semble incompréhensible pour les Kremlinois soucieux de leur bien-être et demandant depuis un moment déjà une politique forte sur la diversité commerciale ? Madame Gestin, vous le savez, il y a des associations qui tentent de s'engager dans le tissu commercial de la ville. Il y a, par exemple, le Café Krem, qui a réuni dernièrement les Kremlinois à l'Espace André-Maigné. On y a aperçu M. Traoré. Cela semble être une association déterminée à accueillir les habitants de notre ville dans un espace convivial, solidaire et d'échanges dans un lieu qu'ils aiment décrire comme « inter » : intergénérationnel, interculturel, interquartiers. N'aurait-il pas été intéressant, plutôt que de régler des loyers pour rien, pour un local inoccupé durant près de trois années – n'est-ce pas, madame Bocabeille ? –, pour un montant total de 95 360 €, de permettre, par exemple, à une association comme le Café Krem d'occuper des lieux commerciaux comme celui-ci, dont l'emplacement est intéressant, avec un loyer en dessous du marché pour les



accompagner dans leur évolution, tout cela étant cadré juridiquement ? Vous aurez votre réponse que nous écouterons évidemment avec beaucoup d'attention. Mais j'ai bien peur que l'action soit encore tout autre.

**Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)**

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs, cette délibération me permet d'aborder sans détour les préemptions commerciales qui ont englouti des sommes considérables. Nous ne pouvons plus tolérer l'opacité entourant ces décisions et les dépenses associées, d'autant plus que les caisses de la Ville semblent à sec. La crêperie avenue du Général-Leclerc, par exemple, est un exemple édifiant de l'opacité qui règne autour de ces préemptions. On nous a promis un repreneur mais, aujourd'hui, le local est toujours vide et reste désespérément sans acquéreur. Le loyer continue d'être payé par la Mairie. Les citoyens restent dans le flou. C'est inacceptable. Nous demandons des réponses claires.

Les différentes préemptions (48 avenue de Fontainebleau, local de l'avenue du Général-Leclerc et d'autres) ne font que renforcer nos préoccupations. Malgré des investissements massifs, l'absence de résultats tangibles est préoccupante. Les citoyens méritent une explication détaillée de chaque euro dépensé dans ces préemptions. Il est crucial de rappeler que notre Ville traverse une période financière critique. Chaque dépense doit être justifiée. Les contribuables ont le droit de savoir comment leur argent est utilisé. Nous exigeons des comptes clairs pour chaque préemption effectuée depuis que la majorité est en place. La transparence n'est pas une option, mais une nécessité. Les citoyens ont le droit de connaître l'état des lieux de ces préemptions et de comprendre où va l'argent. Nous devons mettre fin à cette opacité persistante et demander des comptes à chaque euro dépensé au nom du développement local. Nous demandons évidemment des clarifications immédiates des dépenses liées à ces préemptions. Notre responsabilité envers les citoyens exige la transparence. Il est temps de rendre des comptes.

Pour finir, quand j'étais encore en charge du commerce avec Mme Bocabeille, cette préemption déjà notifiée était normalement, si je me souviens bien, pour une librairie qui devait s'y installer. Nous confirmez-vous que la librairie sera implantée là-bas ? Nous nous demandons pourquoi faire un dossier si le candidat est déjà choisi.

**Bernard CHAPPELLIER (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

Monsieur le Maire, je ne vais pas reprendre ce qu'ont dit mes collègues car cela fait partie de mon intervention. Il est vrai qu'on a vu un certain nombre de préemptions qui ont eu lieu dans la ville depuis la dernière mandature au temps de M. Laurent et, maintenant, dans la continuité avec vous, monsieur Delage. On peut ne pas être contre des préemptions à partir du moment où elles sont liées à un vrai plan de recommercialisation de la ville. On ne préempte pas sans avoir déjà une idée du commerce que l'on va y implanter. Cela me paraît complètement logique. En l'occurrence, on a l'impression que ces préemptions se font de façon un peu hasardeuse. Un commerce ou un fonds se libère, hop, on préempte. J'aimerais bien connaître, monsieur Delage, le montant exact de tous les loyers que l'on a payés depuis que vous avez commencé à préempter sur l'ensemble de ces préemptions. Quel est le coût pour la Ville ? Quel est le coût pour les Kremlinois qui, pour certains, ont subi 27 % d'augmentation du foncier ?

**Jean-François DELAGE, Maire**

Y a-t-il d'autres interventions ? Non.

**Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)**

J'ai essayé de tout noter. Vous reviendrez vers moi si j'oublie des choses.

Sur les données de l'Insee que vous évoquez, madame, si les services ont rédigé un cahier des charges de la sorte, j'imagine que ces données sont sans doute toujours d'actualité. En tout cas, si le cahier des charges est rédigé de la sorte avant 2020, c'est qu'il y a une partie réglementaire de rédaction du cahier des charges. Je me retournerai vers les services pour voir s'il y a des données plus actualisées. Très bien. Je ne suis pas sûre que cela ait beaucoup d'impact sur les potentiels candidats. Effectivement, celles et ceux que l'on peut rencontrer pour d'autres types de préemptions vont chercher l'information là où elle se trouve.

Pour la différence entre Kbis et l'inscription au Registre du commerce (RCS), le RCS donne un numéro réglementaire de droit d'activité tandis que le Kbis est lié à l'activité elle-même.

*Intervention hors micro.*

**Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)**

D'accord. Et là, on demande les deux. J'imagine que, si on en demande un, c'est qu'il faut réglementairement le deuxième. Là encore, vous questionnez des choses extrêmement techniques. L'orientation politique de la Ville ne se fait pas sur une même manière de rédiger un cahier des charges ou de chercher des données à l'Insee, de mettre « RCS » ou « Kbis ». Je m'en remettrai aux services pour ce qui concerne vos remarques. Je ne reviendrai pas vers vous à ce sujet, mais je me tournerai vers les services pour ce qui concerne cela.

Concernant la question du fonds de commerce, vous évoquez le fait que l'établissement a été fermé depuis un moment, etc. Le fonds de commerce est en fait considéré à l'instant T de la fermeture. Le fonds de commerce reste ce qu'il était. Effectivement, il n'y a plus de clients depuis trois ans et il n'y a plus d'articles à l'intérieur. Mais il y en avait au moment

de la fermeture. Le fonds de commerce concerne le moment de la fermeture. D'accord ? En tout cas, c'est ma réponse. Vous me renvoyez vers le fonds de commerce. Votre question exacte était : pourquoi vous vous référez à un fonds de commerce qui n'existe plus puisque c'est fermé depuis trois ans ? C'était bien cela, votre question ? Non ?

**Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

Ce n'est pas une discussion, mais vous ne répondez pas à la question.

**Jean-François DELAGE, Maire**

S'il vous plaît, vous laissez la parole à Mme Gestin. On ne peut pas entrer dans des débats de cette façon. Vous avez posé votre question. Elle est en train de répondre.

**Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)**

Le fonds de commerce pris en compte aujourd'hui est celui qui existait au moment de la fermeture. Ce n'était pas votre question, mais c'est ma réponse.

Monsieur Zinciroglu, la Ville prend en charge les loyers. En effet. Vous questionniez le fait qu'effectivement, vous ne compreniez pas ce qui s'était passé, pourquoi cela avait pris autant de temps. Je n'aurais pas lu la délibération de manière exhaustive comme je l'ai fait si la réponse n'avait pas été dedans. Effectivement, c'est dans la délibération. Je vais relire le passage : « L'acte de cession du fonds de commerce au bénéfice de la Ville est intervenu le 17 février 2022. L'existence d'un logement occupé au-dessus de la boutique et lié au bail commercial a retardé la mise en œuvre de la rétrocession. Par ailleurs, l'ancienneté du bail [...] se poursuivant en tacite reconduction, sa spécialisation... », etc. « Le bailleur s'est engagé à rédiger un nouveau bail pour le repreneur de la Ville. » La coexistence du commerce et du logement affèrent a nécessité effectivement une durée qui est celle-là. Je la déplore tout autant que vous. Tout le monde la déplore. Mais c'est pour cette raison que cela a pris un petit peu de temps.

Vous avez fait beaucoup de publicités pour l'ensemble des enseignes de fast-food. C'était bien, la pub gratuite. Vous parlez d'ouvertures quotidiennes de fast-foods. Comme bien souvent, c'est exagéré.

Vous reveniez sur ma prédécesseuse, Mme Bocabeille. Sachez que nous avons un programme en 2020 et que la reprise de cette délégation par moi-même est dans la continuité de ce même programme. Il est repris en début de délibération. Je n'y reviendrai pas, mais c'est bien dans la continuité pour ce qui est des axes politiques.

Ensuite, vous parlez d'une association alors que l'on évoque là un aspect du commerce de la ville. Il y a aussi une petite confusion. Je n'y reviendrai pas. Vous parlez d'une association qui pouvait s'installer dans un local commercial, etc.

**Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

(Hors micro.)

**Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)**

Je suis tout à fait informée. Voilà. Mais je ne reviens pas sur la confusion entre association et commerce. Cette association recherche un local effectivement, commercial ou pas.

Monsieur Khiar, vous parlez de l'opacité des préemptions. Il me semble qu'à chaque rétrocession, un cahier des charges passe en Conseil municipal. Pour le coup, je ne vois pas trop où est l'opacité. Vous parlez d'opacité. C'est une manière de dire les choses. Rien n'est opaque finalement. Je ne crois pas. Il y a des affichages réglementaires sur les murs de la Mairie. L'information existe. Elle est donnée au Conseil municipal et au grand public. Ce qui est clair, en tout cas, c'est que la politique de préemption, depuis le départ et depuis 2020, est volontariste, elle existe pour tenter une diversification que vous appelez de vos vœux, que nous appelons des nôtres et que l'ensemble des Kremlinois appelle également. Les préemptions servent à cela. Elles perdureront *a priori*, même si, pour l'instant, vous semblez dire que ce n'est pas satisfaisant.

Sur les potentiels repreneurs par rapport au 30 avenue Eugène-Thomas, là encore, je ne donnerai pas de précisions nominatives ou d'activité. Vous l'avez dit vous-même, vous avez parlé d'une librairie. Tout ce travail est en cours pour participer à la diversité du commerce dans la ville.

Monsieur Chappellier, je crois que vous n'aviez pas de questions. Vous repreniez ce que disaient vos collègues.

**Bernard CHAPPELLIER (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

(Hors micro.)

**Jean-François DELAGE, Maire**

S'il vous plaît, ne parlez pas tous à la fois. La parole est à Mme Gestin.

**Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)**

Monsieur Chappellier, vous avez adressé une question à M. Delage. Vous ne vous êtes pas adressé à moi. Je réitère, vous ne m'avez pas posé de questions, vous avez posé une question à M. Delage. Il va répondre, mais, à mon sens, il

n'y répondra pas tout de suite puisque nous n'avons pas les chiffres sous la main. Merci, monsieur Chappellier, de vos interventions toujours si agréables...

**Jean-François DELAGE, Maire**

Pour rajouter un petit mot concernant le commerce, vous savez que la marge de manœuvre d'une Ville est extrêmement faible. On a deux leviers possibles pour faire évoluer le commerce. On peut ne rien faire et on verra alors s'installer dans la ville les commerces du type de ceux que vous avez cités tout à l'heure, monsieur Ruggieri, et dont je tairai la publicité pour ma part. (Ce n'est pas vous qui l'avez fait ? Excusez-moi, alors, peut-être M. Zinciroglu.) Vous avez cité un certain nombre de marques dont certaines sont à l'intérieur d'un centre commercial sur lequel nous n'avons absolument pas la main. La deuxième solution consiste à agir tout simplement, à chercher à recruter de meilleurs commerces, des commerces plus adaptés, nous semble-t-il, à une ville qui évolue et qui change comme Le Kremlin-Bicêtre. C'est le choix que nous avons fait. C'est un choix qui a évidemment un coût, comme toute action municipale et toute action publique. Je vous remercie. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 21 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABELLE, M. ÉDET, Mme BADOUC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, Mme COURDY, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, Mme PARIS)

Contre : 7 (M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme HARTMANN, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Abstention : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Ne prend pas part au vote : 0

Absents : Mme ALESSANDRINI, M. NICOLLE

**Jean-François DELAGE, Maire**

La délibération est adoptée. Nous passons à la délibération suivante.

**N° 2024-007. CULTURE. – APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCHO ET LA MÉDIATHÈQUE ABASSE-NDIONE À BARGNY AU SÉNÉGAL**

**Anissa AZZOUG, Maire-Adjointe chargée de la culture, de l'égalité, des droits des femmes et du Conseil de Quartier Barnufles/cœur de ville (Groupe des Élus Socialistes)**

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs, chers collègues, chères Kremlinoises, chers Kremlinois, cette convention s'intègre parfaitement dans la politique culturelle que nous avons mise en place depuis quatre ans en faveur des Kremlinois. Je me félicite que nous ayons pu la mettre en place. Elle incarne en effet notre volonté d'aller vers les publics bien au-delà de nos établissements du Kremlin-Bicêtre. Grâce à cette première convention, nous faisons vivre la culture au-delà de notre ville, de notre territoire francilien aussi, jusque sur le continent africain pour des habitants sénégalais de Bargny, cette ville de 36 000 citoyens dans la métropole de Dakar. Il s'agit d'un premier projet de coopération internationale. Cette convention est l'aboutissement d'un projet porté par un Kremlinois franco-sénégalais, M. Ibra Pouye, entrepreneur et déjà donateur de la médiathèque de Bargny. Il a présenté son idée à M. le Maire Jean-Luc Laurent et moi-même. Notre démarche illustre ainsi non seulement notre préoccupation de rendre la culture et, notamment, les livres accessibles au plus grand nombre, mais aussi notre souci d'associer nos concitoyens à cette entreprise pour qu'ils en soient les premiers acteurs.

Comme vous l'avez entendu à la lecture de la délibération, nous procéderons notamment à des échanges avec la médiathèque sénégalaise. Dans une première action, nous allons faire un don de livres qui auraient été détruits sans cela. La culture n'a pas de frontières. Je l'ai assez dit. Elle est vivante et ne doit jamais s'éteindre pour permettre de relier les femmes et les hommes, où qu'ils se trouvent, et contribuer à leur épanouissement à travers les frontières. Aussi je vous demanderai un vote à l'unanimité pour cette belle initiative solidaire à l'image de notre Ville où la culture circule et se déploie au contact de tous, pour tous, petits et grands, et, aujourd'hui, bien au-delà de notre continent.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Y a-t-il des interventions ?

**Bernard CHAPPELLIER (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

Ce sera une explication de vote.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Je vous redonnerai la parole ensuite.

**Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Monsieur le Maire, chers collègues, chères Kremlinoises, chers Kremlinois, cette délibération concernant la culture est

de très mauvais goût. Tout d'abord, c'est votre découverte d'une association qui partage les mêmes objectifs et de citer entre autres les publics concernés pour favoriser les accès à la lecture et à la culture. Le panel de ces publics est celui de toutes les médiathèques et certainement d'une grande partie de l'Europe. À lire la présentation, il n'existe que celle située au Sénégal qui porte les mêmes objectifs. Vous évoquez un partenariat avec des échanges sur les points de convergence des deux médiathèques. Ces échanges vont entraîner, malgré les progrès de l'informatique, en particulier, les échanges interculturels, des déplacements, des tâches supplémentaires au personnel, entraînant l'embauche de personnels supplémentaires. Le coût d'agents supplémentaires est important.

À la question posée en commission sur le budget, votre réponse est : « Nous sommes à ce stade préliminaire sans budget du fait que nous devons auparavant faire vivre ce partenariat. » Malgré cette réponse, les termes de la convention sont clairs et des dépenses sont envisagées.

Nous aurions souhaité que votre présentation nous donne des précisions sur les prémices qui aboutissent à cette convention avec la médiathèque de Bargny au Sénégal. Nous ne pensons pas que vos difficultés financières, qui nécessitent de mettre en œuvre des mesures drastiques d'économies, trouvent un écho favorable non seulement auprès des Kremlinoises et des Kremlinois, mais également auprès des contrôleurs de la Chambre régionale des comptes. Peut-être ne s'agit-il que de quelques centaines d'euros aujourd'hui. Mais nous avons encore en tête le gouffre financier de votre partenariat aboutissant à ces manifestations appelées « RUSSENKO ». Alors que le monde des agriculteurs vient de sonner l'alarme sur le made in France et les circuits courts, pour ce qui concerne la culture, les limites sont inexistantes à vos yeux et tout est permis. Cette délibération ne répond nullement aux attentes des habitants. Les Kremlinoises et les Kremlinois attendent que leurs impôts soient utilisés à bon escient, c'est-à-dire rendre leur ville du Kremlin-Bicêtre plus propre et arrêter de jeter leurs contributions par les fenêtres, qu'elles soient en France ou au Sénégal. Je voterai contre cette délibération.

#### **Kamel BOUFRAINE (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)**

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, madame Azzoug, j'ai écouté votre intervention avec attention. Je ne vous cache pas que j'ai été ravi – c'est une très bonne intention d'y associer les Kremlinois – jusqu'au moment où vous avez dit que l'on allait faire un don d'œuvres que l'on allait jeter à la poubelle. Est-ce bien cela ? Je n'ai peut-être pas compris. Est-ce une coopération au rabais ? Est-ce une « coopération déchetterie » ? Je ne comprends pas. Si un don doit être fait, ce doit être un vrai don. Le partage avec cette médiathèque sénégalaise – un pays cher à mon cœur – est une très bonne chose. Mais si c'est simplement se débarrasser des livres dont on ne se sert plus, je pense que vous devez revoir cette coopération. Je disais « cher à mon cœur » puisque j'y ai travaillé pendant six mois.

#### **Ibrahima TRAORÉ, Maire-Adjoint chargé des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)**

Monsieur le Maire, chers collègues, chers Kremlinoises et Kremlinois, je ne souhaitais pas intervenir mais je suis assez surpris des propos de Mme Chiboub. Je pense que vous avez pris la mauvaise délibération. Faites attention quand même aux mots que vous employez. Il s'agit d'une coopération. Je vous rappelle, à titre d'information, que le Sénégal est dans l'espace francophone. C'est un échange culturel, comme on en fait de multiples. L'idée est de renforcer ces liens-là. Vous vous saisissez d'un objet qui devrait faire l'unanimité et vous faites une digression qui n'a pas lieu d'être en faisant des comparatifs. Je vous invite à faire attention là-dessus.

Après, je veux répondre à M. Boufraine. Non, ce n'est pas un don au rabais. On a voté dans cette assemblée une subvention à une association qui a récupéré des ordinateurs Ordival pour un collège en Côte-d'Ivoire. Ce sont des échanges qui se font. C'est tout. Dans ce type de projet, il y a un lien culturel dans l'espace francophone. Je vous le rappelle. C'est important. Des Kremlinois sont concernés. Surtout avec ce que nous vivons actuellement dans le pays, je vous invite à peser vos mots, surtout sur ce terrain-là.

#### **Jean-François DELAGE, Maire**

Y a-t-il d'autres interventions ?

#### **Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Merci, monsieur le Maire. Merci, monsieur Traoré. Merci, madame la rapporteure. Madame Azzoug, plusieurs sujets restent sans réponse concernant cette convention de partenariat. En commission municipale, Mme Chiboub vous avait questionnée sur le rapprochement entre les villes et vous avait demandé qui en était à l'initiative. Vous n'avez presque pas répondu. Le rapport dévoile une absence totale d'anticipation d'éléments financiers. Comment les choses sont-elles budgétées ? C'est la moindre des choses de poser cette question, monsieur Traoré. Va-t-il y avoir des va-et-vient, par exemple, entre la France et le Sénégal ? C'est un exemple parmi tant d'autres. Si oui, seront-ils aux frais du contribuable ? Je pense que c'est important qu'ils le sachent au vu de la situation, surtout financière locale, monsieur Traoré. Ces interrogations demeurent sans réponse déjà dans le rapport, puis dans les réponses en commission et, je constate aussi, un peu dans les réponses en Conseil municipal. Elles nous poussent à ne pas prendre le risque d'entrer dans un partenariat mal budgétisé, qui deviendrait coûteux et peut-être peu ou pas enrichissant pour les habitants. Cela ça reste à voir. Aujourd'hui, vous évoquez quelques faits théoriques, monsieur Traoré. On verra la suite.

M. Kamel Boufraine, le conseiller municipal, soulève un grand sujet. On a tous entendu ce qu'il a entendu. Ou peut-être avez-vous de nouvelles réponses à nous apporter, madame Azzoug et monsieur Traoré aussi, qui auront vocation à nous

convaincre de voter pour, mais des éléments financiers. Vous avez lu le rapport de la Cour régionale des comptes. Relisez-le. Vous nous invitez à beaucoup de choses. Je vous invite à lire ce rapport. Relisez-le. La situation financière ne va pas bien du tout. On demande des éléments financiers. Rien d'autre.

**Anissa AZZOUG, Maire-Adjointe chargée de la culture, de l'égalité, des droits des femmes et du Conseil de Quartier Barnufles/cœur de ville (Groupe des Élus Socialistes)**

Merci aux uns et aux autres de s'intéresser à cette délibération et, donc, à ce projet de coopération que notre municipalité pose sur table et soumet au vote ce soir. Il est intéressant de voir à quel point cela soulève des débats et particulièrement celui du budget. J'y reviendrai.

Madame Chiboub, je croyais avoir été claire en commission. Ce n'est pas le cas. Je vais donc revenir sur quelques éléments. Vous parlez de dépenses mais, à aucun moment, je n'en ai parlé. Du coup, je vous pose une question oratoire qui n'appelle pas de réponse puisqu'il s'agit de mon explication. Mais y a-t-il vraiment besoin d'un budget pour faire un partenariat ? Je confirme donc qu'à ce stade, aucun budget n'est prévu pour ce partenariat de coopération pour la simple et bonne raison qu'à ce stade du partenariat, tel qu'il vous est présenté ce soir, il n'y en a pas besoin, si ce n'est un budget prévisionnel pour les frais d'envoi qui restent minimes et qui sont prévus dans le budget actuel de la médiathèque.

Sur les déplacements, qui a dit ça ? Il n'y a pas de déplacements prévus à ce jour. Des agents se déplaceraient jusqu'au Sénégal et dans cette médiathèque dans le cadre de ce partenariat ? C'est une idée que je note. Effectivement, peut-être que nous allons pouvoir prévoir cela. C'est d'ailleurs une bonne idée.

Quelles sont les prémices de ce partenariat ? J'ai cru avoir été assez claire. Il s'agit d'un Kremlinois engagé dont le cœur est encore à cette médiathèque qui nous a proposé de monter ce partenariat. Toujours à l'écoute des habitants et particulièrement des Kremlinois, nous y avons donné suite. Nous avons sauté sur cette occasion et sur cette belle rencontre pour donner suite à cet échange.

Les bases de ce partenariat, c'est l'échange de documents. Un premier pas va être fait depuis la médiathèque L'Écho vers la médiathèque du Sénégal. Je vous dévoile la deuxième partie du partenariat : une éventuelle conférence menée depuis les médiathèques en visio à destination des Kremlinois. C'est en coconstruction. Je n'en dirai pas plus ce soir.

Monsieur Boufraine, je me suis mal exprimé. Je vais préciser mon propos. Vous avez raison de m'avoir demandé une précision. On appelle cela en fait un « désherbage » dans toutes les bibliothèques de France. Quand il y a des exemplaires en double ou trop abîmés, il s'agit de les sortir pour avoir un renouvellement et de les donner à des associations ou de les mettre dans les boîtes à livres qui ont été installées par notre municipalité. Ces exemplaires peuvent aussi s'inscrire, du coup, dans le cadre de ce partenariat. Je le répète, il peut s'agir d'exemplaires en double ou qui font l'objet de renouvellements. Ce n'est pas un partenariat vu au rabais. Évidemment, nos concitoyens d'origine sénégalaise peuvent se sentir tout à fait à l'aise avec cela. L'idée de ce premier pas est de s'inscrire dans une coopération tout à fait nette.

Monsieur Zinciroglu, pour répondre à votre question, du coup, je vais me sentir obligée de répéter ce que j'ai déjà dit en commission, ce qui apparaît dans le rapport et dans le projet de convention. Je répète que ce projet est né à l'initiative d'un Kremlinois. Il est venu, dans le cadre d'un rendez-vous, nous demander si c'était possible. Nous avons mené plusieurs rencontres pour construire de toutes pièces ce projet. Je répète qu'il n'y a pas de budget alloué aujourd'hui, si ce n'est l'envoi de ces premiers exemplaires. Nous en sommes encore à la genèse. Pas de panique. Pas d'appréhension sur la suite.

En tout cas puisque des idées sont naissantes du côté de l'opposition, je vous invite à m'écrire ou à échanger. Je suis preneuse de toutes ces belles initiatives. Pour terminer mon propos, je trouve que de baser vos demandes et vos questions sur la budgétisation, c'est la triste vision capitaliste de notre opposition ce soir. Notre partenariat se base, pour l'instant, sur des bonnes volontés et principalement celles de faire vivre la culture à travers les frontières.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Je voudrais simplement ajouter que je trouve que c'est un très beau partenariat qui s'annonce avec cette bibliothèque de Bargny au Sénégal. Mme Azzoug a parlé de désherbage dans les bibliothèques. Cela s'appelle aussi du récolement de collections. Régulièrement, chaque année, les bibliothèques sont obligées de faire un peu de vide. Les livres sortis des rayons ne sont pas forcément des livres inintéressants ou non prêtés. Simplement, il faut faire vivre la collection d'une bibliothèque. Pour la faire vivre, il faut sortir certains titres pour en entrer d'autres et faire tourner ainsi les titres régulièrement chaque année. Les livres sortis sont en général donnés dans des boîtes ou à des associations. De nombreuses associations récupèrent les livres, notamment des maisons d'édition. Les maisons d'édition reçoivent énormément de livres en service de presse. Les associations peuvent récupérer ces livres pour les envoyer dans des écoles dans des pays francophones qui, bien souvent, n'ont malheureusement pas les moyens de s'offrir des livres neufs en français, produits et édités en France parce qu'ils sont beaucoup trop chers. Quand ils arrivent là-bas, ils sont à des prix prohibitifs. C'est donc un moyen de faire vivre un partenariat. Comme le disait Mme Azzoug, ce partenariat commence par cela. Cela peut être aussi un échange. J'aimerais que l'on reçoive aussi des livres édités, publiés, imprimés en Afrique ou au Sénégal. Ce serait quand même sacrément intéressant de pouvoir avoir ces collections. Des choses qui se produisent et s'éditionnent dans ces pays sont extrêmement intéressantes et ne passent souvent pas la frontière malheureusement et, en tout cas, certainement pas la frontière de l'Europe. C'est bien dommage parce qu'il y a de très beaux auteurs et de très beaux textes. Ce partenariat commence par cela. Si on peut ensuite créer des liens grâce aux technologies modernes et contemporaines pour se parler et, pourquoi pas ?, faire des universités populaires permanentes

avec cette médiathèque – je regarde Ghislaine Bassez –, ce serait, me semble-t-il, une très bonne idée. Au sujet de cette délibération, y a-t-il une explication de vote ?

**Bernard CHAPPELLIER (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

Monsieur le Maire, je veux seulement dire à Mme Azzoug qu'il est un peu normal que les élus que nous sommes s'intéressent aux dépenses que peut faire éventuellement la Ville. C'est l'argent des contribuables.

Concernant cette délibération, je vais vous lire mon intervention. En l'état, nous sommes face à des engagements réciproques flous et aléatoires, sans aucune évaluation financière. Nous avons également du mal à comprendre pourquoi la dénonciation ne se ferait qu'en cas de force majeure, de plus par une association non signataire de la convention. Tout ceci ne nous paraît pas donner le gage d'une convention solide et apte à servir à autre chose qu'à faire de grandes déclarations de principe. Pour cette raison, nous voterons contre évidemment.

**Jean-François DELAGE, Maire**

C'est bon, monsieur Chappellier ?

**Bernard CHAPPELLIER (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Y a-t-il d'autres explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 24 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADOUC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, Mme COURDY, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Contre : 1 (Mme CHIBOUB)

Abstention : 8 (M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. CHAPPELLIER, M. BANBUCK, M. BELAÏNOUSSI, Mme HARTMANN)

Ne prend pas part au vote : 0

Absents : Mme ALESSANDRINI, M. NICOLLE

**Jean-François DELAGE, Maire**

La délibération est adoptée. Nous passons à la délibération suivante.

**N° 2024-008. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PROJETS D'ASSOCIATIONS LOCALES**

**Fatoumata THIAM, Maire-Adjointe chargée de la vie associative, des loisirs, du numérique et du Conseil de quartier Martinets/Le Plateau (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

Monsieur le Maire, chers collègues, chers Kremlinois, chaque année, la Ville du Kremlin-Bicêtre soutient les associations dans la création et la réalisation de leurs projets. Pour cette première session de l'appel à projets 2024, la municipalité propose d'allouer les subventions suivantes :

- 1 000 € pour l'association Evadeh et son projet de solidarité internationale à Madagascar ;
- 1 000 € pour l'association Les Buveurs de thé et son projet Rencontres théâtrales kremlinoises-Découverte d'écriture contemporaine,
- 600 € pour l'association Voix et Spectacle et son projet de spectacle intitulé *Le Temps*,
- 1 000 € pour l'association Histoire de femmes et son projet « Smart vélo »,
- 300 € pour l'association La Ruche du KB et son projet « Explore le jardin ! » à travers des ateliers de jardinage,
- 500 € pour la Grange aux Queulx et son projet « Mémoires en images : les noms de vos rues »,
- 850 € pour la compagnie La Réchappe et son projet « Cont.ext.E–Explorations sonore mises en récit »,
- 600 € pour l'ASKB et son projet « 56° CCE » consistant à soutenir la participation des étudiants à la Course croisière EDHEC,
- 500 € pour l'Atelier des arts et son projet « Herbière Tataki Zomé »,
- 650 € pour Épitaminé et son projet consistant en un événement centré sur la culture chinoise,
- 1 000 € pour Arc cœur et son projet de sensibilisation afin de prévenir les maladies graves à travers le projet « La vie te va si bien ».

Je vous invite à adopter cette délibération.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Y a-t-il des interventions ?

**Jean-Philippe ÉDET, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la citoyenneté, du monde combattant, correspondant Défense, et du Conseil de Quartier Mairie/Fontainebleau (Génération Écologie et Sociale)**

Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération est l'occasion de rappeler le rôle indispensable des associations dans notre ville. Elles sont une richesse pour Le Kremlin-Bicêtre et participent pleinement à la cohésion sociale. Nous en avons l'exemple ce soir à travers les exemples qui viennent d'être présentés. Je n'en citerai que quelques-uns, ne pouvant tous les citer. Je veux particulièrement saluer les actions qui relèvent du plan culturel. C'est notamment le cas avec le projet porté par l'association Les Buveurs de thé qui, cela a été dit, s'attache à promouvoir le théâtre. Je pense également à La Grange aux Queulx qui contribue à faire vivre la mémoire de notre ville ou à l'Atelier des arts qui soufflera cette année sa dixième bougie et qui promeut les pratiques des arts visuels. J'évoque ici la culture au sens un peu large.

Je veux profiter de cette intervention pour saluer le travail d'autres associations qui ne sont pas dans cette délibération. Je veux citer notamment les associations du monde combattant avec qui nous avons eu l'occasion de travailler récemment pour de beaux projets à venir. Je n'en dirai pas plus, ce n'est pas le lieu. Il y a aussi l'association MCKB qui fait vivre la mémoire de notre cimetière.

Les actions des associations dans notre ville sont un véritable pilier de la vie citoyenne. J'ai eu l'occasion d'échanger lors de la Nuit de la solidarité avec une adhérente de l'association Voix et Spectacles qui porte aussi un beau projet sur la création d'un spectacle autour du temps. Cette personne me disait qu'elle était également investie dans un Conseil de quartier. En fait, on voit que des synergies se créent entre les différents champs de la vie citoyenne au Kremlin-Bicêtre. Je veux rappeler que c'est un axe fort de notre politique.

Enfin, je ne peux terminer cette intervention sans citer une dernière association. J'ai eu l'occasion de visiter il y a deux semaines le refuge mis à disposition par la Ville et gérée par l'association Cats love. Je sais que la présidente, particulièrement habitée par la cause qu'elle défend, m'en tiendra rigueur... J'ai constaté à l'occasion de cette visite que, malheureusement, le nombre de chats abandonnés et errants ne cesse de croître dans notre ville. Je tiens donc à saluer cette association et, plus largement, évidemment, l'action de toutes les associations kremlinoises.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 33 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABELLE, M. ÉDET, Mme BADOUC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, Mme COURDY, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme CHIBOUB, Mme EL KRETE, M. CHAPPELLIER, M. BANBUCK, M. BELAÏNOUSSI, Mme HARTMANN)

Absents : Mme ALESSANDRINI, M. NICOLLE

**Jean-François DELAGE, Maire**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)**

Pourrions-nous avoir une suspension de séance, s'il vous plaît ?

**Jean-François DELAGE, Maire**

Bien sûr. La séance est suspendue.

De 21 heures 17 à 21 heures 26 : suspension de séance.

21 heures 26 : départ de M. BOUFRAINE.

**Jean-François DELAGE, Maire**

La séance est reprise. Nous passons à la délibération suivante.

**N° 2024-009. FINANCES. – OCTROI DE LA GARANTIE A CERTAINS CREANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE. – ANNÉE 2024**

**Corinne BOCABELLE, Maire-Adjointe chargée des finances et de la tranquillité urbaine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

Monsieur le Maire, chers collègues, chères Kremlinoises, chers Kremlinois, chaque début d'année, revient en Conseil municipal le renouvellement de l'adhésion à l'Agence France locale. L'AFL propose des taux attractifs pour les collectivités locales. L'adoption d'une délibération-cadre permet ensuite de signer le ou les engagements de garantie qui seront édités dans l'année au moment de la contractualisation d'un crédit auprès de l'AFL le cas échéant. L'objet de la présente délibération est donc de garantir les engagements de l'AFL afin de sécuriser une source de financement pérenne et dédiée aux membres.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Y a-t-il des interventions sur cette délibération ? Non. Je rappelle que cette délibération est prise chaque année. Dans le cadre d'une solidarité entre les communes membres de l'Agence France locale, elle vise à se garantir les unes les autres. La garantie des emprunts qui peut être faite auprès de l'Agence France locale ne dépasse pas les emprunts que la Ville a souscrits elle-même, taxes comprises. Il s'agit d'une solidarité entre les villes. Disons-le ainsi. Y a-t-il des explications de vote ?

**Bernard CHAPPELLIER (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

Monsieur le Maire, nous voterons pour cette délibération, mais il nous paraît intéressant de rappeler que ne peuvent adhérer à l'Agence France locale que les communes en bonne santé financière. Vu la dégradation de la capacité de désendettement de la Ville (13 ans en 2020, 14,3 ans en 2021, 24 ans en 2022), la commune ne pourrait aujourd'hui devenir manquée de l'AFL. L'article D. 1611, alinéa 41, du CGCT limite cette durée à 12 ans en moyenne sur les trois derniers exercices. Cette délibération est l'occasion de rappeler la situation catastrophique dans laquelle se trouve la Ville et de remarquer la vitesse à laquelle la situation s'est dégradée.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Il faut croire que la dégradation n'est pas si pire que vous le dites puisque nous sommes toujours à l'Agence France locale. Je donne la parole à Jean-Philippe Édet pour une explication de vote.

**Jean-Philippe ÉDET, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la citoyenneté, du monde combattant, correspondant Défense, et du Conseil de Quartier Mairie/Fontainebleau (Génération Écologie et Sociale)**

Notre Groupe votera favorablement cette délibération en rappelant qu'il s'agit d'adhérer sur l'année 2024 qui se fonde sur un CA de 2023 qui respecte les ratios.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Y a-t-il d'autres explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 33 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, Mme COURDY, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme CHIBOUB, Mme EL KRETE, M. CHAPPELLIER, M. BANBUCK, M. BELAÏNOUSSI, Mme HARTMANN)

Absents : Mme ALESSANDRINI, M. NICOLLE

**Jean-François DELAGE, Maire**

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

**N° 2024-010. ASSEMBLÉE. – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

**Jean-François DELAGE, Maire**

Avant de présenter cette délibération, je dois vous dire que cette délibération en particulier fait l'objet d'un scrutin à bulletins secrets, qui n'est pas obligatoire, sauf si l'ensemble du Conseil municipal est d'accord pour voter à main levée. Je vous pose la question avant de présenter la délibération : souhaitez-vous voter à bulletin secret ? Un vote à main levée vous convient-il ? Qui est favorable à un vote à main levée ?

Résultat du vote (en faveur du vote à main levée)

Votants : 33

Pour : 33 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, Mme COURDY, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme CHIBOUB, Mme EL KRETE, M. CHAPPELLIER, M. BANBUCK, M. BELAÏNOUSSI, Mme HARTMANN)

Absents : Mme ALESSANDRINI, M. NICOLLE

**Jean-François DELAGE, Maire**

Le vote à main levée est adopté.

Dans cette délibération, il s'agit de désigner les représentants au sein des commissions municipales. Le règlement intérieur du Conseil municipal prévoit 4 commissions municipales, que je vais vous rappeler ici :

– La première commission est chargée d'étudier les questions relatives aux finances, au personnel et à l'administration générale.



– La deuxième commission examine les questions afférentes à l'urbanisme, l'habitat, l'écologie, l'action économique et commerce et le patrimoine.

– La troisième commission est chargée d'étudier les questions relatives à la démocratie, la vie associative, la citoyenneté et la tranquillité publique.

– La quatrième commission examine les questions afférentes à la petite enfance, l'enfance, l'enseignement, la jeunesse, aux sports, aux solidarités, à la santé, l'action sociale, aux retraités et personnes âgées, à la culture et aux loisirs.

À la suite du Conseil municipal d'installation du nouveau maire et des adjoints au maire lors de la séance du 22 janvier 2024, il convient de revoir la composition de ces commissions. Je vous propose de procéder à la désignation des nouveaux membres du Conseil municipal dans chacune de ces quatre commissions. Certains membres faisaient déjà partie des commissions. Il y a quelques changements en fonction des dernières délégations attribuées à la majorité municipale. Je vous propose les désignations suivantes :

– Commission n° 1 : M. Traoré, Mme Fourcade, M. Raymond, M. Chiakh, Mme Bocabeille, M. Édet, M. Zinciroglu, M. Banbuck, M. Nicolle, M. Boufraine ; vice-présidente : Corinne Bocabeille.

– Commission n° 2 : Mme Museux, Mme Gestin, Mme Bocabeille, M. Tapa, Mme Étienne, Mme Thiam, M. Chiakh, M. Ruggieri, Mme El Krete, M. Chappellier, M. Khiar, M. Boufraine ; vice-présidente : Mme Museux.

– Commission n° 3 : M. Hémery, Mme Defrance, Mme Badoc, Mme Azzoug, Mme Bassez, Mme Chiboub, Mme Hartmann, M. Giblin ; vice-présidente : Mme Bassez.

– Commission n° 4 : M. Édet, Mme Defrance, M. Hassin, Mme Courdy, M. Traoré, Mme Bricout, Mme Couto, Mme Alessandrini, M. Belaïnoussi, M. Giblin ; vice-président : M. Édet.

Y a-t-il des remarques ou des interventions ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

#### Résultat du vote (désignation des représentants au sein des commissions municipales)

Votants : 33

Pour : 24 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, Mme COURDY, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. GIBLIN, M. BOUFRINE, M. KHIAR)

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 9 (M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme CHIBOUB, Mme EL KRETE, M. CHAPPELLIER, M. BANBUCK, M. BELAÏNOUSSI, Mme HARTMANN)

Absents : Mme ALESSANDRINI, M. NICOLLE

#### **Jean-François DELAGE, Maire**

La délibération est adoptée. Nous passons au point suivant.

<b>N° 2024-011. ASSEMBLÉE. – DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU MAIRE AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)</b>
---

#### **Jean-François DELAGE, Maire**

Pour ces désignations, je vous propose les noms suivants : M. Raymond (si le maire est empêché, celui-ci pourrait présider la CCSPL), Mme Bassez, Mme Fourcade, Mme Museux, M. Édet, M. Zinciroglu. Il s'agit des nominations de la précédente CCSPL. Tout est identique sauf mon nom, puisque j'étais là pour remplacer le Maire. C'est donc M. Raymond, 1<sup>er</sup> Adjoint, qui prend ma place dans cette CCSPL. Le Maire est président de droit de la Commission consultative des services publics locaux. Y a-t-il une demande d'intervention ?

#### **Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Je souhaite me retirer de cette commission, s'il vous plaît.

#### **Jean-François DELAGE, Maire**

Quelqu'un de votre groupe souhaite-t-il prendre votre place ? Non. Quelqu'un des autres groupes souhaite-t-il prendre cette place ?

Nous allons vérifier le nombre de conseillers municipaux qui doivent siéger à la CCSPL. Je vous propose de retirer cette délibération à ce stade et de la passer au prochain Conseil municipal afin d'éviter de commettre un impair. Nous aurons ainsi le nombre adapté de conseillers municipaux.

*Intervention hors micro.*

#### **Jean-François DELAGE, Maire**

À ce stade, je ne sais pas s'il y a besoin du nombre de conseillers municipaux qui était celui de la précédente CCSPL ou s'il est possible qu'il y en ait un en moins. Je retire cette délibération. Elle sera passée au prochain Conseil municipal le 28 mars.

**N° 2024-012. ASSEMBLÉE. – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT ET DE SON SUPPLÉANT À LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE LA MÉTROPOLE DU GRAND-PARIS**

**Jean-François DELAGE, Maire**

La CLECT a une fiscalité particulière. Elle a d'abord une fiscalité économique basée sur les cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises, une imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau, la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe sur les surfaces commerciales. Elle a aussi une dotation globale de fonctionnement qui est une dotation d'intercommunalité. Elle jouit aussi de ressources restituées aux EPCI et aux communes (dotation de compensation de la part salaire et dotation d'équilibre).

L'architecture financière entre ces trois instances prévoit le reversement par la Métropole du Grand-Paris d'une attribution de compensation aux communes composée des recettes liées à la fiscalité économique. La loi NOTRe prévoit la création d'une Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) entre la Métropole du Grand-Paris et ses communes membres. Elle est chargée d'évaluer les transferts de charges et leurs conséquences sur l'attribution de compensations.

La CLECT est composée de membres des conseils municipaux, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant. Il revient ce soir au Conseil de désigner un représentant membre titulaire de la CLECT métropolitaine et un représentant membre suppléant.

Pour la CLECT de la Métropole, je vous propose les candidatures de Mme Bocabeille en titulaire et de M. Édet en suppléant. Y a-t-il des interventions ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 21 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, Mme COURDY, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, Mme PARIS)

Contre : 0

Abstention : 8 (M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme CHIBOUB, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Ne prend pas part au vote : 4 (M. CHAPPELLIER, M. BANBUCK, M. BELAÏNOUSSI, Mme HARTMANN)

Absents : Mme ALESSANDRINI, M. NICOLLE

**Jean-François DELAGE, Maire**

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

**N° 2024-013. ASSEMBLÉE. – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TERRITORIALES (CLECT) DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND ORLY-SEINE-BIÈVRE (EPT 12)**

**Jean-François DELAGE, Maire**

Les établissements publics territoriaux sont financés par leurs communes membres par l'intermédiaire d'un Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT). L'article L. 5219-5-12 du CGCT crée entre chaque établissement public territorial et les communes situées dans son périmètre une Commission locale chargée de fixer les critères de charges prises en compte pour déterminer le besoin de financement des compétences exercées par l'EPT en lieu et place des communes. Il a donc été institué une Commission locale d'évaluation des charges territoriales composées de membres des conseils municipaux des communes concernées. Chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant. Enfin, la CLECT définit la méthode d'évaluation des charges transférées, propose par commune un montant de FCCT, rend un avis sur les révisions du FFCT et rend ses conclusions l'année de création des EPT et lors de chaque transfert de charge ultérieur. La CLECT, conformément aux dispositions de l'article L. 5219-5-12 du CGCT, est obligatoirement composée de conseillers municipaux des communes membres de l'Établissement public territorial.

Ainsi sommes-nous appelés à désigner un membre titulaire et un membre suppléant de cette CLECT. Je vous propose ce soir, comme pour la Métropole, les candidatures de Mme Bocabeille et M. Édet. Y a-t-il des interventions ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 21 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, Mme COURDY, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, Mme PARIS,)

Contre : 0

Abstention : 8 (M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme CHIBOUB, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Ne prend pas part au vote : 4 (M. CHAPPELLIER, M. BANBUCK, M. BELAÏNOUSSI, Mme HARTMANN)

Absents : Mme ALESSANDRINI, M. NICOLLE

**Jean-François DELAGE, Maire**

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

**N° 2024-014. ASSEMBLÉE. – DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ÉCOLES DU KREMLIN-BICÊTRE**

**Jean-François DELAGE, Maire**

L'article R. 212-26 du Code de l'éducation dispose que le Conseil d'administration de la Caisse des écoles est composé en principe de la façon suivante : le maire (président), l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription ou son représentant, un membre désigné par le préfet, deux conseillers municipaux désignés par le Conseil municipal et trois membres élus par les sociétaires réunis en Assemblée générale ou par correspondance s'ils sont empêchés.

Le Conseil municipal a la possibilité de porter le nombre de ses représentants à un nombre plus élevé, ce qui entraîne que les sociétaires peuvent alors désigner autant de représentants supplémentaires que le Conseil municipal en application des dispositifs législatifs. Je vous propose néanmoins de procéder à la désignation de deux conseillers municipaux pour représenter la commune au sein du Conseil d'administration de la Caisse des écoles du Kremlin-Bicêtre. Je vous propose les candidatures de M. Édet et de Mme Bassez. Y a-t-il des interventions ?

**Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

J'étais longuement intervenu, je crois, lors du dernier Conseil municipal sur la démocratie locale et sur la représentativité des groupes de l'opposition. C'est l'occasion qui nous est donnée et qui vous est donnée de faire preuve d'ouverture. Il y a deux conseillers municipaux pour représenter le Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de la Caisse des écoles. Je propose qu'il y ait un représentant de la majorité et un représentant des groupes de l'opposition.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Qui me proposez-vous, monsieur Ruggieri ?

**Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Je propose M. Zinciroglu.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Il y a donc deux listes :

- M. Édet et M. Zinciroglu.
- M. Édet et Mme Bassez.

Je mets aux voix.

**Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Monsieur le Maire, je pense que vous n'avez pas compris la demande de M. Ruggieri. La délibération explique dans un des paragraphes que le Conseil municipal peut porter le nombre de ses représentants à un nombre plus élevé sans toutefois excéder le tiers des membres de l'Assemblée municipale. La proposition n'est pas de siéger avec un membre de la majorité, mais d'augmenter ce nombre à 3 ou 4 ou 5 si les autres groupes d'opposition veulent intégrer cela.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Ce n'est pas ainsi que je l'avais compris en effet. Nous allons voter si vous me proposez le nom d'un autre élu. Voulez-vous en discuter ? La séance est suspendue pendant cinq minutes.

*De 21 heures 48 à 21 heures 53 : suspension de séance.*

**Jean-François DELAGE, Maire**

La science est reprise.

Monsieur Zinciroglu, nous en restons à deux membres, comme il est dit dans la délibération. Le vote ayant eu lieu, M. Édet et Mme Bassez sont déclarés membres du Conseil d'administration de la Caisse des écoles. Nous passons à la délibération suivante. Sont proposées pour cette délibération les candidatures de Mme Bocabeille et de M. Raymond. Y a-t-il des interventions ?

**Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Monsieur le Maire, on prend acte de votre décision. Aucun problème. Par contre, sauriez-vous nous dire ce que l'on a voté pour la délibération n° 14, parce que nous n'avons pas voté ? En tout cas, notre groupe n'a pas voté.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Notre vote est allé au bout. J'ai compté 21 pour, 5 contre, 4 NPPV. Vous avez voté contre apparemment.

**Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

C'est une imagination.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Dans ce cas, on va revoter. Il n'y a pas de problème. Il y a deux listes :

– M. Édet et M. Zinciroglu.

– M. Édet et Mme Bassez.

**Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Monsieur le Maire, il n'y a pas deux listes. Il n'y en a qu'une seule. Je ne veux pas siéger avec M. Édet. Ce n'est pas ma demande.

**Jean-François DELAGE, Maire**

C'était ce qu'avait expliqué M. Ruggieri. Vous avez expliqué autre chose ensuite. Ce n'était pas une précision, mais un changement de cap. Nous passons au vote.

Résultats du vote (liste M. Édet et Mme Bassez)

Votants : 33

Pour : 21 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, Mme COURDY, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, Mme PARIS)

Abstention : 8 (M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme CHIBOUB, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Ne prend pas part au vote : 4 (M. CHAPPELLIER, M. BANBUCK, M. BELAÏNOUSSI, Mme HARTMANN)

Absents : Mme ALESSANDRINI, M. NICOLLE

**Jean-François DELAGE, Maire**

Nous revenons à la délibération suivante.

**N° 2024-015. ASSEMBLÉE. – DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ LOCALE D'ÉPARGNE DU VAL-DE-MARNE**

**Jean-François DELAGE, Maire**

Il s'agit de désigner les membres du Conseil municipal au sein de l'Assemblée générale de la Société locale d'épargne du Val-de-Marne. Je vous propose comme candidats Mme Bocabeille (titulaire) et M. Raymond (suppléant). Y a-t-il des interventions ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 21 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, Mme COURDY, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, Mme PARIS)

Contre : 0

Abstention : 8 (M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme CHIBOUB, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Ne prend pas part au vote : 4 (M. CHAPPELLIER, M. BANBUCK, M. BELAÏNOUSSI, Mme HARTMANN)

Absents : Mme ALESSANDRINI, M. NICOLLE

**Jean-François DELAGE, Maire**

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

**N° 2024-016. ASSEMBLÉE. – DÉSIGNATION D'UN MEMBRE TITULAIRE ET D'UN MEMBRE SUPPLÉANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON COMMUNE DES ADDICTIONS, DES TROUBLES MENTAUX ET DE LA SANTÉ 94 OUEST (MCATMS)**

**Jean-François DELAGE, Maire**

Il s'agit de désigner un membre titulaire et un membre suppléant du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de la Maison commune des addictions, des troubles mentaux et de la santé 94 Ouest. Cette Maison a été créée en fusionnant un certain nombre d'entités qui étaient le Conseil intercommunal de lutte contre la drogue et la toxicomanie, créé en 1991, la Maison commune des addictions, le Réseau addiction Val-de-Marne ouest, le RAVMO, le Réseau

dépression Paris-Sud. L'idée est d'étendre petit à petit la toxicomanie et les addictions à d'autres champs d'activité et, en particulier, à la santé mentale. Les désignations que je vous propose dans ce comité intercommunal sont : en membre titulaire, M. Hassin, et, en membre suppléant, Mme Paris. Y a-t-il des interventions ?

**Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, à quel endroit se situe cette Maison commune 94 Ouest ?

**Jean-François DELAGE, Maire**

J'avoue que je ne saurais vous le dire. En revanche, je sais qu'elle a été initiée par la commune de L'Haÿ-les-Roses et que d'autres communes se sont agrégées petit à petit, notamment la commune du Kremlin-Bicêtre et ce dès le début. Je ne sais pas à quel endroit elle est, mais on va vous trouver la réponse. En attendant, on va voter cette délibération. Y a-t-il des explications de vote ? Non.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 21 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADOUC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, Mme COURDY, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, Mme PARIS)

Contre : 0

Abstention : 8 (M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme CHIBOUB, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Ne prend pas part au vote : 4 (M. CHAPPELLIER, M. BANBUCK, M. BELAÏNOUSSI, Mme HARTMANN)

Absents : Mme ALESSANDRINI, M. NICOLLE

**Jean-François DELAGE, Maire**

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

La Maison commune se trouve à Villejuif, au 26 rue Jean-Jaurès.

**N° 2024-017. ASSEMBLÉE. – REPRÉSENTATION DE LA VILLE AU SEIN DES INSTANCES LA SCIC HLM « KREMLIN-BICÊTRE HABITAT COOPÉRATIVE HLM »**

**Jean-François DELAGE, Maire**

Mme Museux et moi-même étant impactés par cette délibération, je laisse la présentation de cette délibération, puis la présidence et l'organisation du vote à M. Raymond. Mme Museux et moi-même, nous nous abstiendrons de participer au débat et au vote.

**Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

À la suite des six délibérations identiques, concernant le vote, je vous propose de faire un vote à main levée ou un vote à bulletin secret. Qui souhaite le vote à bulletin secret ?

Résultat du vote (vote à bulletin secret)

Votants : 33

Pour : 0

Contre : 33 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADOUC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, Mme COURDY, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme CHIBOUB, Mme EL KRETE, M. CHAPPELLIER, M. BANBUCK, M. BELAÏNOUSSI, Mme HARTMANN, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Absents : Mme ALESSANDRINI, M. NICOLLE

**Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

Nous procéderons à un vote à main levée.

Sur la représentation de la Ville au sein des instances de la SCIC HLM Kremlin-Bicêtre habitat coopérative HLM, il nous faut une représentation au sein de l'Assemblée générale. À la suite du décès de Jean-Luc Laurent, désigné par le Conseil municipal du 29 juin 2023 comme représentant de la Ville au sein du collège « collectivités publiques et leurs groupements » de Kremlin-Bicêtre habitat coopérative HLM, il convient que la Ville procède à la désignation d'un nouveau représentant. Pour rappel, la répartition des droits de vote à l'Assemblée générale est la suivante :

- la Ville compose le collège « collectivités publiques et leurs groupements » et détient 29 % des droits de vote,
- Arcade-VYV, Antin résidence et Logial-Coop composent le collège « organismes HLM » et détiennent 27 % des droits de vote,
- le collège « personnalités qualifiées » composé de trois associés détenant chacun une part sociale en vertu d'un prêt de consommation de part sociale, à raison d'un associé par entité partie au pacte (la Ville, Arcade-VYV/Antin Résidence conjointement et Logial-Coop). Le collège « personnalités qualifiées » détient 24 % des droits de vote, à raison de 8 % par personne qualifiée.

Il est proposé que le Maire, M. Jean-François Delage, représente la Ville au sein de l'Assemblée générale et donc de nommer M. Jean-François Delage, Maire du Kremlin-Bicêtre, comme représentant de la Ville.

Par ailleurs, au terme du pacte d'associés, il convient que la Ville propose la personne qui la représentera au sein du collège « personnalités qualifiées », composé de trois associés détenant chacun une part sociale en vertu d'un prêt de consommation de part sociale à raison d'une personnalité qualifiée par partie au pacte. Je vous rappelle que l'action est à 10 €. La Ville propose que la personne qui la représente au sein du collège des « personnalités qualifiées » soit M. Patrick Aouday. En conséquence, la Ville consentira à M. Aouday un prêt de consommation d'une part sociale en vue de caractériser la souscription par ce dernier d'une participation au capital de la société.

S'agissant de la proposition de désignations au Conseil d'administration, aux termes du pacte d'associés conclu entre la Ville du Kremlin-Bicêtre, Logial-Coop, Arcade-VYV et Antin Résidence, le Conseil d'administration de Kremlin-Bicêtre habitat coopérative HLM est composé de 18 sièges dont la répartition est la suivante :

- 7 sièges réservés à des candidats désignés en assemblée générale par le collège « collectivités publiques et leurs groupements »,
- 3 sièges réservés à des candidats désignés en assemblée générale par Logial-Coop,
- 3 sièges réservés à des candidats désignés en assemblée générale par Arcade-VYV et Antin Résidence,
- 3 sièges réservés aux représentants de la catégorie d'associés « usagers » choisis par les locataires ou accédants de KBH coopérative HLM,
- un siège réservé à la catégorie d'associé « salariés »,
- un siège réservé à l'EPT Grand Orly-Seine-Bièvre au titre de sa compétence en matière de politique locale de l'habitat.

Il est proposé de présenter les candidats suivants à l'assemblée générale ordinaire au sein du Conseil d'administration en tant que représentants de la Ville, où cette dernière dispose de 7 sièges réservés : Jean-François Delage, Christine Museux, Denise Lefèbre, Jean-Claude Bracq, Enrica Sartory, Thérèse Lutaud, Hervé Morizet.

Avant de passer au vote, y a-t-il des interventions à ce sujet ?

**Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

Monsieur le Président, a-t-il été envisagé de proposer des sièges à des représentants de l'opposition ? Chaque groupe d'opposition pourrait-il, par exemple, envisager d'avoir un siège ? Pouvons-nous refaire une suspension de séance pour que vous puissiez en discuter ?

**Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

Je rappelle qu'il ne s'agit pas du tout d'une entité de la Ville. Il s'agit d'une Coop totalement indépendante de la Ville. Une charte a été établie entre les différents partenaires de cette Coop.

**Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

Monsieur le Président, ce sont des représentants au titre de la Ville. Est-ce que l'on ne pourrait pas envisager que les groupes d'opposition soient en mesure d'en proposer également ? Il me semble que nous représentons aussi la Ville.

**Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

C'est une proposition qui est faite. Nous votons aujourd'hui sur cette proposition-là. Si vous n'êtes pas d'accord sur le principe, vous votez contre.

**Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

J'ai du mal à suivre votre raisonnement.

**Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

Il est clair. On vous fait une proposition. Soit vous êtes d'accord, soit vous ne l'êtes pas. C'est souvent le cas dans les délibérations. C'est oui ou non. Il n'y a pas à reprendre chaque fois les termes d'une délibération.

**Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

C'est extrêmement intéressant comme raisonnement. Nous en prenons note.

**Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

Ce que je vous dis est une proposition qui est mise au vote. Que faire de plus en démocratie ?

**Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint, dans l'ancienne mandature, je crois qu'il y avait des gens qui étaient conseillers de l'opposition et qui siégeaient à KB Habitat. Cela avait bien lieu avant. Je pense que l'ancienne municipalité avait ouvert des sièges à l'opposition. Le Conseil municipal nous demande à chaque fois d'amender, de proposer, etc. Mais, quand on vous demande d'avoir des sièges pour pouvoir siéger dans les instances importantes de la coopérative HLM, vous nous sortez des noms que l'on ne connaît même pas. On vous propose d'amender et de proposer des sièges à l'opposition. Vous nous dites et nous l'entendons : « C'est comme ça et pas autrement. Merci au revoir. » Sympa... Nous prenons note.

**Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

C'est une proposition qui est faite, j'insiste. Nous ne reviendrons pas sur ce type de délibération.

**Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)**

Nous vous avons proposé autre chose. Vous êtes en train de nous répondre : « C'est comme ça et pas autrement. » Je me trompe peut-être. Vous voulez peut-être rectifier vos dires.

**Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

Je ne rectifie pas mes dires. J'assume en totalité. On doit aujourd'hui prendre une décision sur une proposition qui vous est faite. Si vous êtes majoritaire, on passera à autre chose. C'est la démocratie qui s'exprime.

**Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)**

C'est une démocratie, ça ?

**Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

Une proposition est faite. Vous la suivez ou vous ne la suivez pas. Exprimez-vous sur le sujet et la question que l'on vous pose.

**Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)**

Je vais juste terminer mon propos, si vous voulez...

**Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

On ne vous pose pas une autre question que celle-ci. Vous devez répondre à une question.

**Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)**

Vous êtes Président de séance. Je vais finir mon propos. Vous parlez de démocratie. Je pense que tout le monde sera d'accord avec moi pour proposer des sièges à l'opposition. Je pense que cela ne va avoir aucun impact au niveau des votes au sein de la Coop HLM de proposer des sièges à l'opposition. Voilà. Vous me dites non. Je n'ai pas trop compris. Vous m'expliquerez peut-être un autre jour.

**Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)**

On va pouvoir jouer à ça longtemps. Mais, à un moment donné, la création de cette Coop a été votée dans cette instance qu'est le Conseil municipal. Vous avez tous voté contre la création de cette Coop et vous souhaitez y participer. Je pense que l'on perd un peu tout le monde et un peu les Kremlinois. Vous demandez à participer à une organisation, cette Coop, pour laquelle vous avez voté contre la création. La proposition de M. le Président de séance est de dire que voterez pour ou contre. Vous ne pouvez pas voter contre la création et...

*Intervention hors micro.*

**Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)**

Ah, vous pouvez ? Si vous trouvez cela cohérent, à titre personnel, je ne trouve pas que ce soit le cas. Les autres prendront acte de cela. C'est une proposition très étrange.

**Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Moi, ce que je trouve très étrange, c'est votre comportement de fermeture. C'est une attitude extrêmement sectaire d'un certain nombre de membres de cette majorité. Je rappelle simplement que, chez nos voisins et vos amis à la Ville de Paris, toutes ces structures et toutes ces instances sont ouvertes à l'opposition. Il n'y a pas une instance municipale ou paramunicipale – tout à l'heure, on parlait des caisses des écoles – où les oppositions ne sont pas représentées. Je m'étonne, monsieur le Maire, que vous adoptiez une telle attitude. Je pensais que vous alliez adopter une attitude beaucoup plus ouverte à la suite du débat que nous avons eu et des déclarations vous avez pu faire lors du dernier Conseil municipal, voire même dans le journal municipal. Or la réalité est toute autre. Vous subissez le diktat de certains groupes sectaires de cette majorité. Je le regrette très profondément. Encore une fois, la majorité de la Ville de Paris ouvre aux oppositions. Cela permet un véritable débat, de véritables échanges, des oppositions constructives qui ne sont pas simplement des oppositions frontales. Je regrette profondément que vous adoptiez une telle attitude que l'on retrouve dans certaines villes voisines. Je trouve que vous faites fausse route.

**Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

Je ne comparerai pas à la situation de Paris pour la simple et bonne raison que je ne connais pas le processus de réalisation des délibérations à Paris, notamment dans un cas particulier comme celui-ci. Vous avez toujours combattu la création de cette Coop. L'opposition n'a même pas vendu ce patrimoine, mais l'a donné à la société Valdevy. Dans la majorité, nous nous sommes battu pour reprendre ce patrimoine. Aujourd'hui, vous osez prétendre que vous avez un droit de regard dans l'assemblée délibérante de la Coop. Je ne comprends pas. Vous êtes élus, mais, dans la Coop, vous ne représentez pas une ouverture pour la suite de ce qui va être fait dans cette Coop.

**Anissa AZZOUG, Maire-Adjointe chargée de la culture, de l'égalité, des droits des femmes et du Conseil de Quartier Barnufles/cœur de ville (Groupe des Élus Socialistes)**

Juste une très courte intervention pour marquer mon étonnement sur la pugnacité à vouloir participer à certaines des instances alors que vous n'y siégez pas. Je me pose question.

**Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

J'aurais quelques questions ce soir concernant notamment la personnalité qualifiée que vous nous avez soumise, M. Patrick Aouday. Pourriez-vous nous préciser sa qualification ?

Vous nous soumettez aussi ce soir une liste de 7 noms et prénoms, que je n'ai personnellement pas retenus. Je m'interroge sur la manière dont cette liste a été montée. Pourriez-vous nous en dire plus ? Je précise que ces demandes ne pouvaient pas être formulées en commission municipale. On n'avait pas les éléments.

Je vais finir sur deux points pour répondre à Mme Gestin, Mme Azzoug et M. Raymond. Être contre n'est pas une fin en soi. Nous sommes contre plusieurs délibérations en Conseil municipal et, pourtant, nous siégeons. Enfin, monsieur Raymond, vous évoquez le don du patrimoine à Valdevy. En fustigeant des élus de l'opposition, vous fustigez toutes les villes qui ont respecté la loi ELAN. Vous fustigez aussi la législation en vigueur. Personne n'a vendu son patrimoine. Tout le monde a appliqué la loi.

**Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

Sur la dernière remarque, je trouve que c'est osé de dire cela. Dans les communes qui vous sont amies, Joinville et Vincennes que je connais bien, le patrimoine a été vendu. À Vincennes, cela représente 104 M€ pour 1 000 logements. Pour Le Kremlin-Bicêtre, les 2 000 logements ont été bradés. Se positionner avec la loi ELAN n'est vraiment pas bienvenu devant les Kremlinois et, en particulier, les Kremlinois qui habitent dans ces logements. On a récupéré aujourd'hui ces logements. Ils nous coûtent cher mais, au moins, on aura un contrôle sur ce qui va se faire. C'est toute la politique que nous avons mise en place au niveau de l'habitat pour récupérer ce patrimoine, j'insiste, que vous avez bradé à l'époque où M. Jean-Marc Nicolle était maire. Aujourd'hui, c'est un point sur lequel on pourrait discuter toute la nuit. À Joinville, il s'est passé la même chose. C'est aussi une vente de patrimoine qui a été faite. La Ville a récupéré un boni de liquidation sur une société qui a été vendue et qui était bénéficiaire. C'est le cas aussi à Vincennes. Les caisses de la Ville sont pleines, certainement pour le logement social puisque c'est fléché sur le logement social. Au moins cela a-t-il rapporté quelque chose à la Ville alors que la politique menée par notre prédécesseur était vraiment calamiteuse à ce sujet, en particulier sur les travaux qui n'ont pas été faits durant des années lors de sa mandature.

M. Patrick Aouday est un Kremlinois qui défend les intérêts de cette Coop et qui saura défendre les intérêts de la Coop et des habitants de cette Coop.

Concernant les autres membres qui ont été cités, il y en a qu'un qui change. La liste est connue. C'est celle qui était précédemment présentée en juin dernier ici même. Je reprends les noms puisque vous ne les avez pas notés : Jean-François Delage, Christine Museux, qui en faisait partie, Thérèse Lutaud, qui en faisait partie, Hervé Morizet, qui en faisait partie, Denise Lefèvre qui remplace Pauline Ballot, Enrica Sartory qui en faisait partie, et Jean-Claude Bracq qui en faisait partie. Il n'y a donc pas de nouvelles personnes parmi les représentants de ce collège. Une seule personne vient en remplacement d'une autre. Mme Pauline Ballot est remplacée par Denise Lefèvre. J'ai répondu à toutes ces questions qui sont intéressantes puisqu'elles provoquent au moins un débat. Y aurait-il des explications de vote ?



**Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

Pour une délibération qui s'appelle « représentation de la Ville au sein des instances de la SCIC HLM Kremlin-Bicêtre habitat Coopérative HLM », nous trouvons quand même d'une extrême gravité que vous estimiez que l'opposition, qui a quand même représenté un peu plus de 60 % des votants au dernier scrutin municipal, n'ait pas de droit de regard sur le fonctionnement de la société qui est propriétaire du parc HLM de la Ville. Nous voterons contre.

**Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

Y a-t-il d'autres interventions ?

**Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Vous évoquiez que la Ville a mis le prix pour racheter le patrimoine social pour avoir un contrôle sur les logements sociaux. Je rajoute que c'est un contrôle vertical sur les logements sociaux sans représentativité et sans renouer avec des pratiques historiques qu'il y avait notamment à KB Habitat où l'opposition siégeait au Conseil d'administration. Nous voterons contre.

**Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

Nous passons au vote.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 19 (Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, Mme COURDY, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, Mme PARIS)

Contre : 12 (M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme CHIBOUB, Mme EL KRETE, M. CHAPPELLIER, M. BANBUCK, M. BELAÏNOUSSI, Mme HARTMANN, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Ne prend pas part au vote : 2 (M. DELAGE, Mme MUSEUX)

Absents : Mme ALESSANDRINI, M. NICOLLE

**Jean-François DELAGE, Maire**

Nous passons au dossier suivant.

**N° 2024-018. ASSEMBLÉE. – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'AGENCE FRANCE LOCALE**

**Jean-François DELAGE, Maire**

Pour cette délibération, comme pour la précédente et la délibération n° 10, je vous propose, si vous en êtes d'accord, de ne pas faire de vote à bulletin secret et de faire à votre main levée. Tout le monde est-il d'accord ?

Résultat du vote (vote à bulletin secret)

Votants : 33

Pour : 0

Contre : 33 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, Mme COURDY, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme CHIBOUB, Mme EL KRETE, M. CHAPPELLIER, M. BANBUCK, M. BELAÏNOUSSI, Mme HARTMANN, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absents : Mme ALESSANDRINI, M. NICOLLE

**Jean-François DELAGE, Maire**

Il s'agit de proposer et de désigner un représentant à l'Agence France locale. Je vous propose de désigner comme membre titulaire M. Delage et comme membre suppléante Mme Bocabeille. Je ne prends personnellement pas part au vote sur ce texte. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 20 (Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, Mme COURDY, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, Mme PARIS)

Abstention : 8 (M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme CHIBOUB, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Ne prend pas part au vote : 5 (M. DELAGE, M. CHAPPELLIER, M. BANBUCK, M. BELAÏNOUSSI, Mme HARTMANN)  
Absents : Mme ALESSANDRINI, M. NICOLLE

**Jean-François DELAGE, Maire**

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

**N° 2024-019. RESSOURCES HUMAINES. – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Jean-François DELAGE, Maire**

Le tableau des effectifs est un outil incontournable de la gestion du personnel. Il concerne les emplois de fonctionnaires stagiaires et titulaires, ainsi que les emplois contractuels de droit public. Le pilotage actif et réaliste des emplois de la collectivité obéit à une double logique, réglementaire et prévisionnelle. Pour cette raison et durant l'exercice budgétaire, le tableau des effectifs est amené à évoluer selon plusieurs critères : la mobilité des agents, la promotion des agents, les avancements de grades, la modification de la réglementation statutaire, la redéfinition des emplois opérée dans le cadre de la gestion prévisionnelle des effectifs et de nouvelles organisations des services. Il vous est donc proposé, dans le cadre des promotions internes 2023, faisant suite aux décisions de l'autorité territoriale, de modifier :

- un poste d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe en un poste d'attaché,
- un poste de rédacteur de 1<sup>ère</sup> classe en un poste d'attaché.

Dans le cadre de la gestion prévisionnelle des effectifs et du rééquilibrage de certains grades, il est proposé :

- de modifier un poste de rédacteur en un poste d'attaché,
- de modifier un poste de bibliothécaire principal en un poste de conservateur de bibliothèque 1<sup>ère</sup> classe,
- de créer 4 postes d'attaché,
- de créer un poste d'infirmier en soins généraux de classe normale.

Y a-t-il des interventions ?

**Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, le plus fort déficit en agents reste la Police municipale. Comment comptez-vous y remédier ?

**Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Monsieur le Maire, vous nous demandez ce soir d'approuver une modification du tableau des effectifs. Nous constatons dans ce tableau que la Ville compte à ce jour, hors emplois fonctionnels, 589 agents. Parmi eux, 367 sont titulaires, 160 sont contractuels, d'autres sont pourvus en temps non complet et d'autres en postes vacants. En analysant les données présentées, nous constatons qu'il y a 71 agents de la catégorie A et 106 agents de catégorie B. L'écart est trop faible. Ils devraient être moins importants en catégorie A, plus importants en catégorie B et très importants en catégorie C, en tout cas, quand on compare la Ville avec d'autres villes de la même strate.

D'autre part, environ 30 à 40 % des agents de catégories A et B sont des contractuels. Pour reprendre les termes du rapport de la Cour régionale des comptes, c'est aussi trop important. Nous en avons déjà débattu. Cela ne permet pas de mettre en place une administration détachée du pouvoir politique. Quand on lit la présentation du dernier budget et le rapport 2023 de la Cour régionale des comptes, notre Ville vit actuellement une crise financière propre à elle-même. Là encore, nous en avons longuement débattu. L'État a sa part de responsabilité, mais, en réalité, dans le contexte kremlinien, cette part est très réduite. Souvent, une crise est un révélateur. Les crises révèlent les réalités. Celle du Kremlin-Bicêtre est révélée non pas par nos propos, mais par sa situation financière réelle. La Cour régionale des comptes explique cette situation.

Par essence, la politique est la gestion des crises. Les crises locales qui existent remettent la politique à sa juste dimension, ce qui rend d'ailleurs noble la politique et ce qui la définit comme étant très difficile parce que l'on prend en compte plein de légitimités contradictoires : pour donner des exemples, l'aspiration à la tranquillité et l'aspiration à l'animation. En incarnant localement, il ne faut pas chercher une sorte de synthèse, il faut chercher le bien commun. La politique locale notamment, c'est fait pour protéger le groupe, le bien commun et, souvent – et pas qu'au niveau local – la bureaucratie gangrène l'action.

Il y a trois objectifs contradictoires au niveau local. Comment diminue-t-on les dépenses ? Comment rend-on un meilleur service ? Comment arrive-t-on à améliorer les conditions de travail ? Souvent, lorsque l'on débat finances ou dépenses du personnel, vous nous prêtez une grille de lecture qui n'est pas la nôtre en prétendant que notre vision de la gestion est technocratique et en nous disant que nous ne pensons qu'à faire des économies. L'économie n'est pas une fin en soi. La fin en soi, c'est le bon service public, c'est de donner du sens à l'action publique. Vous avez fait des choix depuis 2020, notamment d'emprunter tous les ans pour du fonctionnement, ce qui est en soi presque interdit. Vous devriez emprunter pour de l'investissement, pour de l'actif. Mais, à la limite, si emprunter pour du fonctionnement permet le bon service public, pourquoi pas ? Le problème est qu'au Kremlin-Bicêtre, ce n'est pas le cas. Dire cela n'est pas critiquer les agents, c'est critiquer l'orientation qui est donnée.

Les Kremlinois vous écrivent. En moyenne, ils ont une réponse en plus de 20 jours. Les témoignages sont nombreux et très souvent apolitiques. C'est un malheureux constat local qui définit assez bien le service public. En fustigeant la politique de recrutement de contractuels, nous fustigeons l'orientation politique et les agents proches politiquement.

Je ne vais citer que deux exemples récents, qui ont été d'ailleurs cités ce soir. Le nouveau directeur général des services, que nous félicitons, dont on vient de parler – monsieur le Maire, vous avez rappelé sa nomination en janvier – est un ancien adjoint et ancien directeur de cabinet. Vous avez indiqué qu'il était directeur général adjoint des services, mais il était surtout directeur de cabinet. C'est un professionnel de la politique, comme le nouveau directeur de la médiathèque. Preuve en est qu'il aurait dû rejoindre le Conseil municipal à la place de Mme Annie Paris. Je vais reprendre vos propos précédents, en début de séance, monsieur le Maire, et ceux de Mme Gestin, de mémoire. En vérité, il avait tout à fait le choix de redevenir élu en démissionnant de son poste de directeur de la médiathèque. Ce n'est pas automatique. Un agent peut redevenir élu ou peut devenir élu s'il renonce à être agent de la collectivité du Kremlin-Bicêtre. Nous en avons aussi discuté à nombreuses reprises, mais ce sont deux exemples concrets.

Cela, à mon sens, n'apportera pas de bons services publics et ne donnera aucun sens à l'action publique au Kremlin-Bicêtre, parce que la politique oriente, mais le problème, c'est que les dirigeants de l'administration sont aussi des politiques. Je m'adresse et notre groupe s'adresse à eux surtout pour protéger le bien commun, qui est l'action publique, et donc les fonctionnaires titulaires de la fonction publique territoriale qui sont aux alentours de 370. Nous souhaitons absolument les faire progresser et les faire évoluer et avoir confiance dans leur neutralité pour le service auprès des Kremlinois. C'est ainsi aussi que nous souhaitons préserver leur action et le service public dans son ensemble sans avoir une politique forcément de privatisation, qui n'a jamais été un de nos engagements politiques. Toute vulgarisation que vous avez tentée et que vous tenterez parfois de faire apparaître dans vos échanges avec certains ou encore dans certaines tribunes d'expression ne changera rien au fait que nous nous opposerons toujours au recrutement de contractuels au détriment de fonctionnaires. C'est aussi le sens de la législation. La Cour régionale des comptes est très sévère à votre encontre à ce sujet. C'est pour l'ensemble de ces raisons que nous n'approuverons pas votre modification du tableau des effectifs ce soir.

### **Jean-François DELAGE, Maire**

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non.

Je vous remercie de votre discours de campagne sur une délibération qui consiste à modifier simplement le tableau des effectifs. Merci pour votre discours de campagne, je le dis. Vous avez dit ce que vous allez faire, etc. C'est formidable. Ce discours de campagne en plein Conseil municipal est un mélange des genres.

On n'a jamais emprunté pour financer du fonctionnement. C'est totalement interdit. Cela n'a jamais été fait. On n'emprunte que pour financer de l'investissement. Je rappelle que le taux d'emprunt est stable depuis 2020. Bref.

Cela étant dit, 75 % des agents sont des titulaires. Ce n'est pas rien. La Direction générale n'est composée que de fonctionnaires. Et je trouve quand même assez indécent de votre part de citer des noms d'agents et d'invectiver des agents nommément, de nous dire ce qu'ils auraient pu faire, ce qu'ils auraient dû faire. Pour qui vous prenez-vous à la fin, monsieur Zinciroglu ? (Je suis en train de parler, je ne vous ai pas interrompu.) Pour qui vous prenez-vous à donner des ordres et à donner des directions à chacun ? Les gens sont libres. La personne qui a quitté le Conseil municipal pour prendre un emploi à la Ville était libre de ne pas retourner au Conseil municipal. Elle était libre de garder cet emploi. Elle était libre aussi de proposer sa candidature sur cet emploi. Où est le problème ? C'est un choix. Évidemment que c'est un choix. On ne fait que des choix.

Sur le nouveau directeur général des services, il a été anciennement ceci et anciennement cela. On n'a donc pas le droit de changer ? Quand on est quelque chose, il faut rester ce qu'on est ? On ne bouge pas ? On ne change pas de profession ? On ne change pas de cadre de travail ? Rien ? Jamais ? Où avez-vous vu ça ? Quelle est votre pensée ? Où allez-vous avec ça ? Bref. On ne va pas s'attarder plus longtemps. Merci encore pour votre discours de campagne en plein Conseil municipal. Mélange des gens, indécence, on a eu droit à peu près à tout. Je mets aux voix la modification du tableau des effectifs.

### Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 25 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABELLE, M. ÉDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, Mme COURDY, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. CHAPPELLIER, M. BANBUCK, M. BELAÏNOUSSI, Mme HARTMANN)

Contre : 8 (M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme CHIBOUB, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Absents : Mme ALESSANDRINI, M. NICOLLE

### **Jean-François DELAGE, Maire**

Nous passons à la délibération suivante.

**Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

Le CGCT prévoit que, selon les conditions fixées par délibération, le Conseil municipal peut mettre un véhicule à disposition de ses membres ou des agents de la commune lorsque l'exercice de leur mandat ou de leur fonction le justifie. Ce principe, instauré par la loi relative à la transparence de la vie publique du 11 octobre 2013, ouvre les possibilités pour les collectivités locales dans l'attribution d'un véhicule de fonction. Ce qui vous est proposé aujourd'hui, c'est de délivrer un véhicule de fonction pour le mandat du Maire et un véhicule de fonction pour le directeur général des services. La contrepartie d'un véhicule de fonction est que l'on est soumis à l'impôt et aux cotisations sociales puisqu'il s'agit d'un avantage en nature. Dans le cadre des missions confiées, le directeur général des services se voit donc attribuer un véhicule de fonction par nécessité absolue de service. Il en est ainsi pour le maire évidemment.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)**

Mesdames et messieurs, je voudrais juste savoir si ce sont des achats de nouveaux véhicules. Je crois que l'ancien directeur général des services avait une 5008. S'agit-il d'achats ou d'une rétrocession de véhicules ?

**Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Vous avez fait le choix de présenter dans une même délibération l'attribution de véhicules de fonction au Maire et au directeur général des services. Or les deux cas ne sont pas semblables juridiquement. Je m'en explique. Selon l'article 21 de la loi relative à la fonction publique territoriale, un véhicule de fonction peut être attribué par nécessité absolue service aux agents occupant certains emplois fonctionnels. C'est le cas, en l'espèce, du directeur général des services à qui vous pouvez attribuer en effet un véhicule. Rien ne l'interdit juridiquement. Se pose évidemment la question de l'opportunité de la décision. J'y reviendrai.

Concernant l'attribution d'un véhicule de fonction au Maire, cette disposition n'est manifestement pas applicable aux élus locaux. La loi du 11 octobre 2013 a introduit dans le Code général des collectivités territoriales un article, que vous évoquez dans la délibération, qui autorise le Conseil municipal à mettre un véhicule à disposition de ses membres lorsque l'exercice de leur mandat le justifie. Cette disposition ouvre la possibilité pour les élus locaux de bénéficier d'un véhicule. Toutefois, il ne peut pas s'agir d'un véhicule de fonction, mais uniquement d'un véhicule de service. M. Delage ne peut donc pas bénéficier d'une voiture de fonction. Il peut, au mieux, bénéficier d'un véhicule de service.

Quelle est la différence entre un véhicule de fonction et un véhicule de service ? Le véhicule de fonction permet aux fonctionnaires d'effectuer des trajets professionnels et privés. C'est ce qui est indiqué à l'article 3 de la délibération que vous nous présentez ce soir (« D'attribuer un véhicule de fonction au directeur général des services pour un usage professionnel pour l'exercice des missions relevant des fonctions et pour un usage privé toute l'année sur un périmètre de circulation limité au territoire français »). L'article 4 indique « la prise en charge par la collectivité des dépenses liées à l'utilisation et à l'entretien de ces véhicules de fonction et notamment le carburant, la révision, les réparations, le lavage, le stationnement, les péages et l'assurance du véhicule ». L'article 6 indique que « ces dépenses sont imputées sur le budget communal ». Le directeur général des services roule donc aux frais des contribuables kremlinois.

A *contrario*, le véhicule de service ne peut être utilisé que pour des trajets professionnels. Considérons donc que cette délibération est irrégulière parce que le Maire ne peut pas bénéficier d'un véhicule de fonction. La jurisprudence, dans ce domaine, est constante. Je me répète pour que les choses soient claires. Le DGS peut bénéficier d'une voiture de fonction, c'est impossible pour vous, monsieur Delage.

Quelques mots sur le fond. Tout le monde connaît la situation financière de la Ville. Elle est très inquiétante. La Chambre régionale des comptes nous recommande de mieux maîtriser les dépenses de fonctionnement. Mieux maîtriser les dépenses de fonctionnement, c'est supprimer les dépenses inutiles. Un véhicule coûte à la collectivité environ 20 K€ par an. Nous pourrions nous éviter cette dépense. Deux véhicules, comme vous nous le proposez, c'est 40 K€ économisés par an. Je me pose une question. A-t-on besoin d'un tel véhicule pour une ville qui fait à peine 2 km<sup>2</sup> ? On met exactement 20 minutes pour aller à pied de Benoît-Malon ou du stade jusqu'à la porte d'Italie. Je crois vraiment que M. Delage et son directeur général des services doivent montrer l'exemple. Ne gaspillons pas inutilement l'argent public, l'argent des contribuables. Je vois que cela fait rire certains, je m'en réjouis. Une voiture de fonction peut être aujourd'hui perçue comme un privilège excessif dans une telle période de rejet du politique. À l'heure de l'urgence climatique, je crois qu'il faut être exemplaire. Il faut supprimer ces voitures de fonction qui sont inutiles. C'est bon pour le climat et c'est bon pour les finances locales.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Quelques réponses. La voiture de fonction du Maire sera le C4 gris qui est garé en bas de la Mairie. La voiture de fonction du DGS est un Kangoo qui date, me dit-on, des années 90.

**Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Ce n'est pas la question.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Vous ai-je coupé la parole ? Non. Vous pouvez en faire autant, tentez le coup. Je vais vous répondre. Ne gaspillez pas inutilement votre salive. J'ai besoin du véhicule de temps en temps pour aller à Créteil, Orly et Vitry. De temps en temps, on a besoin d'un véhicule. C'est comme ça. Bref. Cela étant, y a-t-il des explications de vote ?

*Intervention hors micro.*

**Jean-François DELAGE, Maire**

Je n'ai pas d'explications à vous donner. Vous polémiquez sur tout et n'importe quoi. Vous partez dans tous les sens. Ça n'a aucun sens. Ça n'a plus aucun sens. Y a-t-il des explications de vote ?

**Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Monsieur le maire, cela ne sert à rien de crier, honnêtement.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Monsieur Zinciroglu, je ne vous demande rien. Explication de vote, c'est tout. On en est là.

**Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Ne vous énervez pas, ne vous emportez pas.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Je ne m'énerve absolument pas, mais le « Ça ne sert à rien, faites pas ci, faites pas ça »... Explication de vote, monsieur Zinciroglu. On en est là.

**Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

D'accord. On ne crie pas, monsieur le Maire. Il y a eu un sujet en matière de législation. On vous demande juste de modifier, si vous le souhaitez, bien sûr, le véhicule de fonction en véhicule de service. La délibération en tant que telle est illégale.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Nous ne le souhaitons pas.

**Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Très bien. Alors, explication de vote : nous voterons NPPV et nous porterons un recours auprès du Tribunal administratif. Nous invitons l'ensemble des élus de l'opposition à en faire autant.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Y a-t-il une autre explication de vote ? Non. Je passe au vote.

#### Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 21 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADOUC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, Mme COURDY, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, Mme PARIS.)

Contre : 4 (M. CHAPPELLIER, M. BANBUCK, M. BELAÏNOUSSI, Mme HARTMANN)

Ne prend pas part au vote : 8 (M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme CHIBOUB, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absents : Mme ALESSANDRINI, M. NICOLLE

**Jean-François DELAGE, Maire**

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE, EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
--

**Jean-François DELAGE, Maire**

Vous avez le document sous les yeux. Y a-t-il des questions ?

**Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

J'ai une question, monsieur le Maire, sur la décision n° 27. En commission du 6 février 2023, nous vous avons demandé, en tant que président de commission, monsieur Delage, des détails sur les montants des prestations du photographe qui est cité, M. Alex Bonnemaïson, sur l'année en cours et les années précédentes. Ces éléments nous ont été transmis dans le compte-rendu de la Commission municipale, manquant toutefois d'informations sur la période de juin à décembre 2020. Dans cette décision n° 27, le montant du contrat ne nous est pas présenté malgré un engagement, je vous le rappelle, de la majorité de préciser les montants à chacune des décisions du Maire. Nous nous interrogeons à l'époque, à juste titre, sur les missions répétées chaque année pour ce même photographe parce que, depuis juin 2020, plusieurs recrutements ont eu lieu au sein du Service de la communication et, notamment, pour des postes de photographes et de monteurs vidéo.

Au vu des missions annuelles répétées pour ce même photographe répondant à des besoins récurrents et prévisibles, il nous semble d'un point de vue juridique que cela nécessite une mise en concurrence. Vous auriez dû recourir à une procédure adaptée ou MAPA. En agissant ainsi, vous ne respectez pas l'un des principes de la commande publique à savoir le principe de liberté d'accès à la commande publique. Vous ne pouvez ignorer que toute personne privée ou publique qui remplit les conditions requises doit pouvoir se porter candidat à un marché public. D'autre part – je sais que cela va vous embêter –, les observations de la Cour régionale des comptes d'Île-de-France (rapports de 2016 et aussi de 2023) soulevaient et soulèvent encore et toujours des dysfonctionnements dans les procédures de marchés publics. C'est pourquoi, conformément à l'article L. 2121-13 permettant aux membres du Conseil municipal d'avoir communication des documents qui se rapportent aux affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération, nous vous demandons les éléments suivants :

- tous les éléments de mise en concurrence, devis, notes d'honoraires, conventions de ce photographe avant chaque mise en œuvre de son contrat de prestation annuelle répété de 2020, 2021, 2022, 2023 et maintenant 2024,
- le cas échéant, votre explication et vos justifications des missions de celui-ci,
- la copie des contrats de prestation annuelle de ce photographe depuis 2020.

Il est naturel de vous rappeler que ces éléments sont demandés pour un envoi par mail ou par courrier et non par une consultation en mairie.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Une petite réponse à propos de ce contrat. La prestation de M. Bonnemaïson est une prestation artistique qui se fait en fonction des besoins. On ne peut pas prévoir à l'avance et sur une année quels besoins on aura. Il n'y a pas de chiffrage de l'ensemble des prestations sur une année. *A priori*, tout a été vérifié juridiquement. Il n'y a pas non plus de nécessité d'une mise en concurrence. Est-ce qu'il y a d'autres interrogations, d'autres questions, d'autres interventions sur cette partie du Conseil ? Non.

**VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT L'AVIS DE LA VILLE DU KREMLIN-BICETRE SUR LE SCHEMA DIRECTEUR DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE (SDRIF-E) ARRETE PAR LE CONSEIL REGIONAL**

**Jean-François DELAGE, Maire**

J'ai reçu un certain nombre de vœux de la part de la majorité. J'ai 4 vœux que vous avez normalement dû recevoir.

**Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Je vous indique que nous quittons la séance, comme nous le faisons depuis le début du mandat, en raison des sujets nationaux qu'évoquent ces vœux.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Je vous souhaite une bonne nuit.

22 heures 52 : Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. RUGGIERI, M. ZINCIROGLU, M. KHIAR, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN quittent la salle.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Nous passons au vœu du Conseil municipal concernant l'avis de la Ville du Kremlin-Bicêtre sur le Schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF-E) arrêté par le Conseil régional.

**Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

Concernant le SDRIF environnemental de la Région Île-de-France, ce vœu est présenté par l'ensemble de la majorité. Pour rappel, le 12 juillet 2023, le Conseil régional a arrêté son projet de révision du Schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) et son adaptation aux changements environnementaux par l'affirmation de son caractère environnemental (SDRIF-E). Le projet est issu d'un an d'études et de concertation avec les différentes collectivités locales d'Île-de-France. Il a été soumis à la consultation des personnes publiques avec un avis formulé dans ce cadre par l'Établissement public Grand Orly-Seine-Bièvre lors du Conseil territorial du 14 novembre 2023.

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2024 jusqu'au 16 mars 2024, il fait l'objet d'une enquête publique qui est l'occasion pour tous les Franciliens de s'exprimer sur le document qui façonnera l'Île-de-France à horizon 2040 (au moins 25 ans). C'est dans le cadre de l'enquête publique que ce vœu de la commune du Kremlin-Bicêtre intervient afin qu'il puisse être intégré au dossier d'enquête publique.

Le SDRIF-E occupe une place particulière dans le développement de la Région capitale. Longtemps à valeur de loi d'aménagement et d'urbanisme, il est élaboré conjointement avec l'État : à l'issue de l'enquête publique, la révision sera adoptée par le Conseil régional et approuvée par décret pris en Conseil d'État.

Le présent vœu sera déposé dans le registre de l'enquête publique sur le SDRIF-E.

Considérant que le SDRIF-E occupe une place particulière dans le développement de la Région capitale,

Considérant l'avis rendu par le Conseil territorial de l'EPT Grand Orly-Seine-Bièvre sur le SDRIF-E en date du 14 novembre 2023 et ci-annexé,

Considérant qu'il n'est plus directement opposable aux documents d'urbanisme du bloc local (Plans locaux d'urbanisme et bientôt Plan local d'urbanisme intercommunal), mais oriente néanmoins fortement la destination générale des sols, les continuités écologiques, la planification des infrastructures de transport et de quelques grands équipements structurants, Considérant les orientations du projet d'aménagement et de développement durable du futur PLUi du Grand Orly-Seine-Bièvre telles qu'elles ont été débattues par le Conseil territorial du 4 avril 2023 et structurées par les deux points suivants regroupant chacun trois objectifs :

1. Améliorer et apaiser les conditions de vie des habitantes et des habitants :

- penser la ville par ses « vides » : des lieux et des espaces vivants naturels, agréables et pacifiés,
- permettre de se loger dignement : des logements de qualité pour toutes et tous,
- favoriser la ville des proximités : le vivre-ensemble et la réponse de la diversité des besoins.

2. Anticiper et adopter le territoire de demain :

- soutenir un développement urbain équilibré : un urbanisme maîtrisé et des projets vertueux,
- porter une programmation économique productive, attractive et durable : des savoir-faire locaux aux filières économiques et stratégiques,
- faciliter et renforcer les mobilités : un maillage de transports en commun en développement et des coupures urbaines à résorber.

Considérant que le projet de révision du SDRIF-E comprend des orientations réglementaires en inadéquation avec le PADD de Grand Orly-Seine-Bièvre – à l'image de la réponse aux objectifs de construction de logements et notamment de logements sociaux à l'échelle régionale –, qu'il manque de précision sur des champs décisifs du développement du territoire et qu'il demeure encore des éléments stratégiques des différentes contributions du Grand Orly-Seine-Bièvre qui n'ont pas été intégrés,

Émet un avis défavorable sur le projet de révision du Schéma directeur de la Région Île-de-France-Environnement sur la base des demandes suivantes :

- Clarifier les secteurs de densification et d'extension urbaine au sein de l'agglomération – et notamment des communes comprises dans le secteur identifié par le SDRIF-E comme faisant partie de l'hypercentre, du cœur d'agglomération et de la couronne à l'interface entre la ville et la campagne – en lien avec le Schéma de cohérence territoriale métropolitain,
- Clarifier la logique, le choix et les prescriptions concernant plus précisément les 8 polarités identifiées sur le Grand Orly-Seine-Bièvre et les communes directement concernées.

– Identifier et soutenir les projets significatifs à l'échelle régionale, tels que proposés par Grand Orly-Seine-Bièvre en y ajoutant, pour la commune du Kremlin-Bicêtre, les filières d'excellence de la Faculté de médecine Paris-Saclay de l'Hôpital Bicêtre, des écoles Epita-Epitech qui sont des pôles de formation et d'attractivité majeures pour notre territoire et au-delà.

– Mettre en adéquation la mise en œuvre de l'objectif de construction de 70 000 logements par an dans le SDRIF-E avec la territorialisation des objectifs de construction de logement (TOL) portée par l'État dans le cadre du prochain Schéma régional d'habitat et d'hébergement (SRHH). La commune du Kremlin-Bicêtre plaide pour un développement urbain harmonieux entre objectifs de développer de nouveaux espaces paysagers, qu'ils soient à la parcelle ou sur les espaces publics, et ceux de construction de logements afin de répondre aux besoins des Kremlinois, qu'ils soient résidents ou salariés.

– Ne pas imposer de seuil de limitation de construction de logements très sociaux dans les communes ayant déjà un parc important en la matière. Ceci pour ne pas entraver la capacité de ces communes à répondre aux besoins en logements des habitants désireux de rester sur le territoire, tout particulièrement les ménages les plus modestes (pour rappel, l'Île-de-France n'est en mesure d'attribuer qu'un logement social pour 10 demandes, ce ratio étant également valable sur le territoire Grand Orly-Seine-Bièvre), et garantir une production de logements, notamment sociaux à la hauteur de 70 000 logements par an. La commune du Kremlin-Bicêtre plaide pour une politique sociale de l'habitat et, à ce titre, a pour objectif d'atteindre un taux de 40 % de logements sociaux à terme, notamment très sociaux dans le cadre de la reconstitution de logements du PRIR Schuman.

– Inscire dans le SDRIF-E la nécessité de désengorger la ligne 7 en augmentant la fréquence des rames de métro sur cette ligne et soutenir le projet porté par la Ville du Kremlin-Bicêtre de conduire les études sur l'extension de la ligne 5 jusqu'à Maison-Blanche afin de supprimer « l'effet fourche » de la ligne 7 en transformant l'actuel tronçon « Villejuif » de la ligne 7 en prolongement de la ligne 5.

– Inscire dans le SDRIF-E l'ambition de réaliser une couverture du périphérique au niveau des villes de Gentilly, Le Kremlin-Bicêtre et Ivry-sur-Seine.

À ce titre, la commune du Kremlin-Bicêtre plaide en faveur d'une couverture du périphérique à la hauteur de la porte d'Italie, en lien avec la couverture partielle déjà réalisée de l'A6b. Un projet de requalification du périphérique est en réflexion avec la Ville de Paris et toutes les villes limitrophes dont Gentilly, Ivry-sur-Seine et Le Kremlin-Bicêtre. Par ailleurs, la question du déplacement d'une sortie de secours de l'A6b et son financement sont à consolider, en lien avec l'arrivée de la gare « Kremlin Hôpital », Gentilly, de la ligne 14 afin d'améliorer l'insertion et la continuité des itinéraires cyclables et de réduire les coupures urbaines et les difficultés de franchissement.

– Accompagner les collectivités du bloc local pour la mise en œuvre du SDRIF-E mais aussi des politiques publiques supracommunales qui comportent des injonctions contradictoires avec, d'un côté, la nécessité de construire du logement et d'accueillir des entreprises et, de l'autre, celle de ne pas aggraver l'exposition des habitants aux risques et nuisances, nombreux sur le territoire avec l'aéroport d'Orly, les grandes infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Y a-t-il des interventions ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 21

Pour : 21 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, Mme COURDY, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, Mme PARIS)

Absents : Mme ALESSANDRINI, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, M. BANBUCK, M. BELAÏNOUSSI, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme CHIBOUB, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR

**VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT L'AVIS DE LA VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE SUR LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE PARIS**

**Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

Ce vœu est présenté par les groupes de la majorité. Il concerne le PLU en révision de la Ville de Paris.

L'enquête publique relative la révision du PLU de la Ville de Paris a lieu du 8 janvier au 29 février 2024. Dans ce cadre réglementaire, la Ville du Kremlin-Bicêtre souhaite confirmer plusieurs thématiques et observations importantes pour le devenir de la ville en matière de développement urbain.

Ce vœu sera déposé dans le registre de l'enquête publique.

Considérant l'enjeu de la couverture du périphérique comme devant être un projet partagé et ambitieux à mettre en œuvre collectivement,

Considérant que le développement des transports collectifs constitue une clé de voûte pour nos territoires,

Considérant que le logement est une priorité convergente,

Considérant que les atouts et infrastructures à haut rayonnement métropolitain et régional doivent être rappelés car ils sont aussi décisifs pour l'attractivité, l'approvisionnement et le développement de la capitale,

Considérant que les enjeux de production énergétique doivent être convergents,

Considérant que la mise en service de la ZFE et les évolutions relatives à la circulation sur le boulevard périphérique auront des répercussions fortes sur les flux routiers de première couronne,

Considérant l'importance d'un partage et d'une coordination sur les enjeux et mesures applicables aux dark stores et aux dark kitchens,

Considérant la pression que représente la location de meublés de tourisme de type Airbnb, Aritel, et que les mécanismes rigoureux et restrictifs déployés par la Ville de Paris déplacent mécaniquement ces phénomènes en petite couronne,

Le Conseil municipal

– donne un avis favorable avec observations au projet de révision du PLU de la Ville de Paris,

– demande que soient prises en compte les observations suivantes :

• L'enjeu de la couverture du périphérique doit être un projet partagé et ambitieux à mettre en œuvre collectivement. L'opportunité induite par la transformation du boulevard périphérique engagée par la Ville de Paris doit s'accompagner d'opérations sur cette armature qui relie le sud de la capitale et le nord du territoire. La couverture du périphérique inscrite dans notre PADD conduira à résorber les coupures urbaines, à mettre en cohérence et en continuité les aménagements publics en matière de mobilité douce. La couverture de l'infrastructure constitue un levier puissant pour repenser cet espace à la confluence de Paris et des villes limitrophes. Des lieux de vie et de loisirs concertés avec les habitants pourraient être aménagés répondant ainsi à nos aspirations convergentes de favoriser la nature en ville, d'embellir le cadre de vie et de stimuler la mixité et le lien social. Ce projet allant de la porte d'Orléans jusqu'à la Seine est déterminant pour retisser des liens dans un environnement plus apaisé et plus écologique. Cela générerait en outre de nouveaux accès entre Paris et sa banlieue.

La porte d'Italie et la RD7 sont à ce jour des points névralgiques concentrant des flux routiers et humains très importants pour toute une partie du Val-de-Marne.



La couverture du périphérique permettrait de soulager ces flux bidirectionnels au profit d'un maillage mieux réparti. Ce projet de couverture du périphérique demande à être examiné dans le dialogue avec différents acteurs et partenaires tels que les villes concernées, la DIRIF et l'APUR. Cette initiative est soutenue par les villes de Gentilly, d'Ivry-sur-Seine et répond directement aux orientations et objectifs fixés par le territoire en matière de mobilité et de nature en ville.

- Le développement des transports collectifs constitue une clé de voûte pour nos territoires. Il est essentiel qu'elle corresponde aux besoins réels des habitants et des usagers nombreux qui empruntent les transports collectifs dans le cadre des déplacements domicile-travail.

- Le logement est une priorité convergente. Ceci d'autant que la vocation d'accueillir des étudiants au Kremlin-Bicêtre est confortée par les orientations de la Faculté de médecine : le nombre d'étudiants universitaires passera dans les prochaines années de 3 000 à 6 000, ce qui engendre des enjeux prégnants en termes de logements étudiants au-delà de l'échelle communale et aura des répercussions également sur la ville de Paris en termes de demandes de ce type de logement spécifique. Cela nous appelle à agir en ce sens avec les partenaires concernés. L'encadrement des loyers, toujours pas retenu par le ministère compétent, mériterait d'être soutenu collectivement pour mettre en cohérence la configuration réglementaire parisienne avec celle de notre territoire.

- Les atouts et infrastructures à haut rayonnement métropolitain et régional doivent être rappelés car ils sont aussi décisifs pour l'attractivité, l'approvisionnement et le développement de la capitale. Le MIN de Rungis et la future Cité de la gastronomie, l'aéroport d'Orly, la vallée industrielle le long de la Seine et les différents pôles productifs et économiques, les établissements de la vallée scientifique de la Bièvre et les acteurs de la santé avec l'hôpital Bicêtre et l'Institut Gustave-Roussy.

- Les enjeux de production énergétiques doivent être convergents. Le développement des réseaux de géothermie et d'énergies renouvelables, tel qu'envisagé dans le PLUi et le PCAET, doit être relié avec les évolutions du réseau de chaleur parisien, et tout particulièrement travaillé en partenariat étroit avec l'AP-HP. Une coopération plus régulière avec la Ville de Paris sur ces enjeux structurants est recherchée pour soutenir la géothermie, traiter de concert les flux et besoins d'apport, en gardant à l'esprit les transformations à venir pour couvrir le boulevard périphérique au niveau de la porte d'Italie.

- La mise en service de la ZFE et les évolutions relatives à la circulation sur le boulevard périphérique auront des répercussions fortes sur les flux routiers de première couronne. La concertation étroite est indispensable pour réussir ensemble et avec cohérence les travaux d'aménagement de voirie et de fixation des plans de circulation, et tout particulièrement ceux liés au Vélopolitain dont l'axe n° 7 entre Boulogne-Billancourt et Joinville-le-Point prévoit de longer le boulevard périphérique sur les communes de Gentilly, Le Kremlin-Bicêtre et Ivry-sur-Seine.

- Le partage, la coordination des enjeux et les mesures applicables aux dark stores et dark kitchens et à la location de meublés de tourisme de style Airbnb et Abritel, notamment sur les mécanismes rigoureux et restrictifs déployés par la Ville de Paris déplaçant ces phénomènes en petite couronne.

#### **Jean-François DELAGE, Maire**

Y a-t-il des interventions ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

#### Résultat du vote

Votants : 21

Pour : 21 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABELLE, M. ÉDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, Mme COURDY, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, Mme PARIS)

Absents : Mme ALESSANDRINI, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, M. BANBUCK, M. BELAÏNOUSSI, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme CHIBOUB, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR

#### **Jean-François DELAGE, Maire**

Nous passons au vœu suivant.

#### **VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF AU FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT PAR LES COMMUNES**

#### **Jean-Philippe ÉDET, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la citoyenneté, du monde combattant, correspondant Défense, et du Conseil de Quartier Mairie/Fontainebleau (*Génération Écologie et Sociale*)**

Monsieur le Maire, chers collègues, je vais vous donner lecture de ce vœu relatif à nos finances. Je regrette l'absence de l'opposition qui se dit très attachée à nos finances et qui pense que le financement par les fonds de la Ville de l'enseignement privé sous contrat est une question d'ordre national.

La loi Debré du 31 décembre 1959 modifiée oblige les communes à financer les écoles privées de leur territoire. Cette obligation concernait les écoles élémentaires uniquement sous contrat. L'article 11 de la loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance instaure l'instruction obligatoire pour les enfants de 3 à 5 ans. Cette extension de l'obligation d'instruction constitue pour les communes une extension de compétences.

Ainsi votre commune est contrainte depuis 2019 à verser une participation supplémentaire à l'enseignement privé sous contrat. Son montant pour l'année scolaire 2023-2024 est de 179 250 €.

La part dédiée aux élèves des maternelles et de 54 250 €. Depuis la promulgation de cette loi en 2019, le montant cumulé versé par la Ville pour les élèves de maternelle s'élève à 246 554 €.

Les communes peuvent prétendre à un remboursement dans le cas d'une augmentation de leurs charges. Bien que les charges dédiées à l'éducation soient globalement en hausse, notre Ville s'est vue refuser l'attribution de ressources. En effet, le Rectorat a considéré que la baisse des dépenses constatée au sein des écoles maternelles publiques compense la mise en place du forfait communal des écoles maternelles privées. Le moyen, pour le moins astucieux, permet à l'État de se défausser de sa responsabilité. Pour notre commune, le compte n'y est pas.

Alors que nous sommes appelés à participer au redressement des finances publiques, le gouvernement continue de transférer des compétences en omettant de transférer les moyens afférents. C'est une triste mascarade et la parole d'Amélie Oudéa-Castéra justifiant un choix personnel en fustigeant l'école publique ne laisse aucun doute sur les orientations réelles du gouvernement : la destruction du service public. Rappelons que l'enseignement public est le fondement de notre République.

Aussi l'éducation étant notre priorité, nous demandons au gouvernement d'assumer toute sa responsabilité par le versement systématique d'une compensation à l'euro près pour toutes les communes concernées par cette injustice.

### **Jean-François DELAGE, Maire**

Y a-t-il des interventions ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

#### Résultat du vote

Votants : 21

Pour : 21 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, Mme COURDY, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, Mme PARIS)

Absents : Mme ALESSANDRINI, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, M. BANBUCK, M. BELAÏNOUSSI, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme CHIBOUB, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR

### **Jean-François DELAGE, Maire**

Nous passons au vœu suivant.

#### **VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL CONTRE L'ÉCOLE DU TRI, L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE**

#### **Geneviève ÉTIENNE, Maire-Adjointe chargée de l'écologie populaire, des espaces verts, des mobilités et du bien-être animal (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)**

Monsieur le Maire, chers collègues, chers Kremlinoises et Kremlinois encore réveillés à cette heure-ci, c'est un vœu pour l'école de la République, contre l'école du tri, présenté par l'ensemble des groupes de la majorité.

Depuis la dernière rentrée scolaire, les élèves de la classe de 4<sup>e</sup> A du collège Albert-Cron au Kremlin-Bicêtre n'ont pas eu de cours de français. Cela veut dire qu'aucune des quatre heures et demie hebdomadaires prévues par la loi n'a été dispensée depuis septembre 2023. Cette situation alarmante n'est pas un cas isolé. En 2022, le ministère de l'Éducation nationale estimait à 15 millions le nombre d'heures non remplacées.

À une année du diplôme national du brevet, dont il faut rappeler que le gouvernement souhaite en faire un examen qui conditionne l'entrée au lycée, comment peut-on accepter d'accroître les difficultés des élèves qui paient déjà les frais des politiques ultralibérales imposées par le gouvernement ?

L'enseignement primaire n'échappe pas non plus au dépècement du service public. Au Kremlin-Bicêtre, c'est au moins une fermeture de classe qui est déjà prévue par l'Académie de Créteil à l'école Charles-Péguy pour septembre 2024.

À côté de ces problématiques directement liées au manque de moyens alloués à l'école publique, les décisions récentes et superficielles de rendre obligatoire la tenue unique ou encore le Service national universel n'ont en réalité qu'un seul but : celui de faire croire que le problème de l'école, ce sont les élèves.

De la maternelle au lycée, c'est la conception même de la République qui est remise en cause. Par ce vœu, les élus du Conseil municipal du Kremlin-Bicêtre rappellent la nécessité de permettre à l'école de mener à bien sa mission républicaine en lui donnant les moyens humains et financiers de le faire.

Considérant que la scolarité des élèves du collège Albert-Cron a été fortement impactée par l'absence de cours de français depuis septembre 2023,

Considérant que le non-remplacement de ce professeur ne permet pas de garantir un enseignement de qualité à chaque collégien et instaure de fait une inégalité d'accès aux savoirs,

Considérant que cette situation porte également préjudice à l'entourage de ces collégiens (familles, équipes enseignantes, personnels scolaires),

Considérant que la prévision de fermeture d'une classe à l'école élémentaire Charles-Péguy ne garantira pas le bon déroulement de la rentrée scolaire de septembre 2024,

Considérant de manière plus générale que les conditions d'enseignement primaire et secondaire se sont fortement dégradées (classes surchargées, manque de personnels d'éducation et de professeurs) et que cela fragilise l'école publique et sa mission républicaine au Kremlin-Bicêtre et partout d'ailleurs en France,

Le Conseil municipal demande à la rectrice de l'Académie de Créteil :

- de procéder urgemment au remplacement du professeur de français au collège Albert-Cron afin de permettre aux élèves de 4<sup>e</sup> A d'avoir un accès à un enseignement complet,
- de ne pas donner suite à la suppression de la classe prévue à l'école Charles-Péguy à la rentrée scolaire de septembre 2024 afin de garantir un nombre d'enfants par classe supportable pour les élèves et pour les enseignants,
- de revaloriser les dotations horaires globales du second degré afin de répondre à la demande des enseignants et des parents d'élèves et de permettre le fonctionnement pérenne des collèges et des lycées.

**Jean-François DELAGE, Maire**

Y a-t-il des interventions ? Non. Les deux vœux lus par Jean-Philippe Édet et par Geneviève Étienne se répondent parfaitement et vont malheureusement dans la même cohérence libérale de ce gouvernement. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 21

Pour : 21 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADOUC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, Mme COURDY, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, Mme PARIS)

Absents : Mme ALESSANDRINI, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, M. BANBUCK, M. BELAÏNOUSSI, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme CHIBOUB, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR

**Jean-François DELAGE, Maire**

Je remercie les vaillants Kremlinois au fond de la salle qui sont restés éveillés jusqu'à maintenant. Le prochain Conseil municipal aura lieu le 28 mars prochain.

*Jean-François DELAGE, Maire, lève la séance à 23 heures 20.*

La secrétaire de séance  
Annie PARIS

Le Maire,  
Jean-François DELAGE

